



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS



FONCTIONNEMENT

COMPÉTENCES



Notre ambition pour ce premier rapport d'activité qui relate un exercice complet de la nouvelle mandature, était de réaliser un document plus concis et plus facile à lire. S'il reste sans doute des points d'amélioration, merci aux collègues en charge de sa rédaction d'y être parvenus.

En dépit du contexte épidémique qu'il a fallu assumer, cette année 2021 nous a permis de maintenir l'activité dans le respect de protocoles sanitaires stricts ; afin de protéger chacun d'entre nous qu'ils soient agents ou administrés. Le défi a été relevé et notre collectivité a réussi à maintenir un niveau de service satisfaisant. La plupart des actions menées, ou opérations mises en place lors du mandat précédent ont été finalisées dans le strict respect des engagements pris. Le projet le plus significatif de cet exercice 2021 est sans doute la fin du chantier de la Maison pour tous, et le démarrage progressif des nombreuses activités qu'elle abrite dès le mois de mars.

Cette année est également la première année complète de fonctionnement du multi-accueil à Ouzouer ; pour faire face à cette augmentation d'activité, il nous a fallu procéder à des recrutements de spécialistes de la petite enfance pour se mettre en conformité avec la réglementation. Dans le même temps, une réorganisation de plusieurs services, a permis d'effectuer ces recrutements en maintenant à un niveau stable l'effectif global de notre collectivité, ce qui était et demeure un point de vigilance. La mise en place des circuits de randonnée et boucles cyclo ont connu un vif succès dans les manifestations où elles ont été présentées et la mise en valeur du patrimoine religieux de notre territoire a constitué un élément d'attractivité pour le Belvédère. Les bibliothèques et l'école de musique ont sans doute été les activités les plus impactées par la crise sanitaire, mais les efforts consentis par les équipes ont toutefois permis de passer ce cap difficile. Le développement économique, avec l'appui du service technique ont entre autres actions, avancé de façon significative sur la zone des Ajeaunières. La compétence GEMAPI et tous ses corollaires sont aujourd'hui intégrés dans nos activités, l'OPAH a pris son envol, et enfin, après bien des difficultés pour trouver les professionnels compétents, le service urbanisme est aujourd'hui en mesure de répondre aux besoins de la collectivité et prêt à faire face aux défis de demain. Quant à la police, elle continue de veiller sur notre qualité de vie et de protéger nos habitants. Je n'oublie pas les services support et la direction qui ont accompagné nos efforts tout au long de cette année bien particulière. Vous l'avez compris, il s'agit d'un message de remerciement et de félicitation qu'il me semble légitime d'adresser aux collaborateurs et élus de notre collectivité.

Bien à vous.

Gérard Boudier,
Président de la Communauté de communes du Val de Sully.

SOMMAIRE

LE TERRITOIRE 4

LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ 7

*Le conseil communautaire, le bureau,
le président, les relations financières avec les communes*

Finances 12

Ressources humaines 14

Communication 18

LES SERVICES

Technique 22

Environnement 24

Urbanisme 27

Développement économique 28

Tourisme 32

Patrimoine 36

Saison culturelle 40

Cinéma 44

Réseau des bibliothèques 46

Ecole de musique 50

Petite enfance / Enfance 52

Animation jeunesse 56

France Services 58

Politique de la ville 62

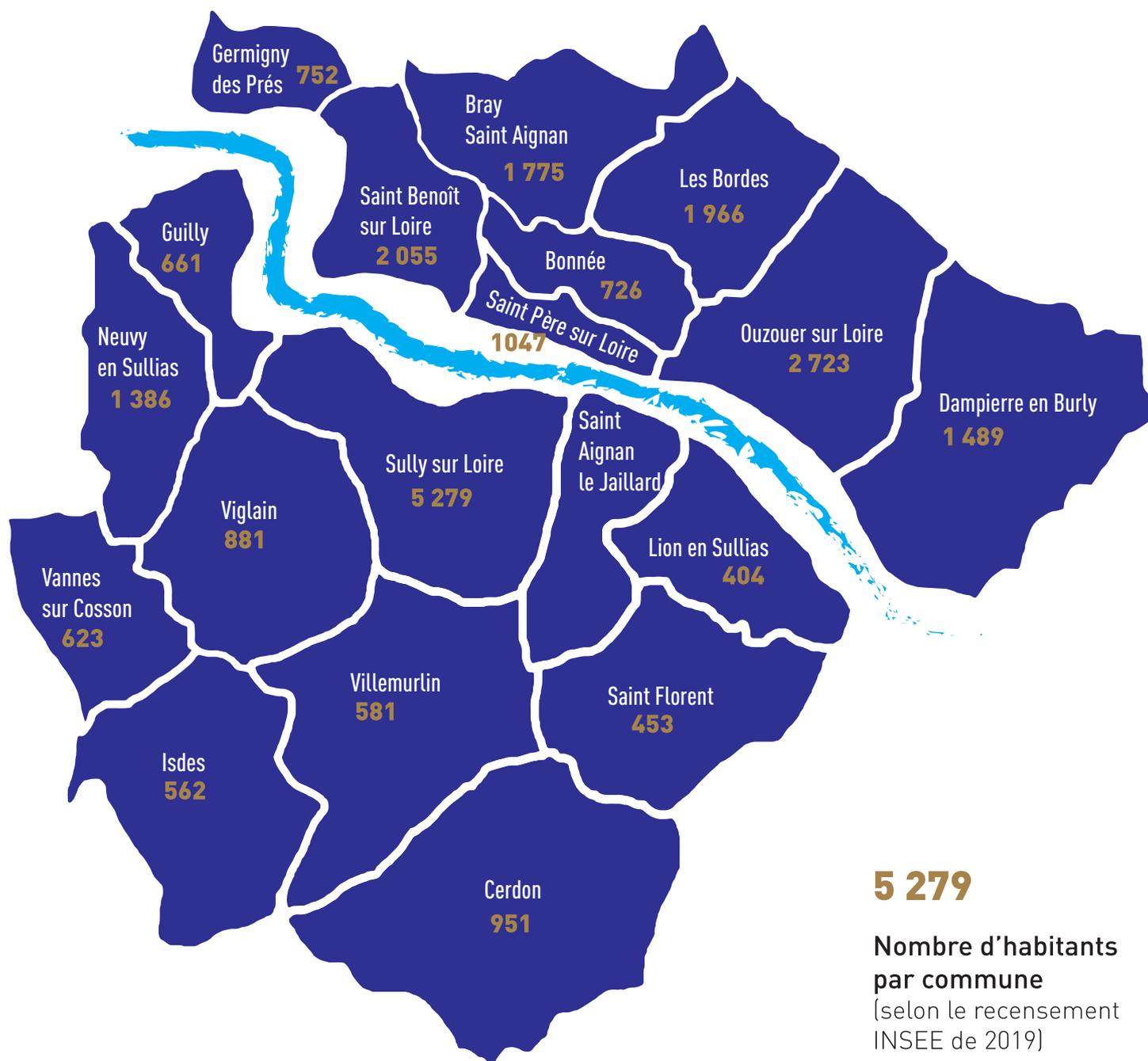
Aire d'accueil des gens du voyage 64

Transports scolaires 65

Portage de repas 65

Police intercommunale 66

LE TERRITOIRE



LE VAL DE SULLY , C'EST

un territoire aux portes du Val de Loire, traversé par la Loire majestueuse -inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Val de Sully offre plus de 1 400 ans d'Histoire en passant de Charlemagne à Maximilien de Béthune.

Doté d'un patrimoine remarquable (oratoire carolingien, abbatale romane et château du Moyen Age), la nature y est omniprésente (forêt d'Orléans, Sologne, étangs...) et le patrimoine vernaculaire abondant : bâtisses solognotes, églises, caquetoires ou anciens quartiers de mariniers constituent autant de pépites à découvrir.

Un cadre de vie préservé mais aussi un réseau dynamique d'équipements et de services communautaires développés pour les habitants et acteurs du Val de Sully : médiathèques, école de musique, centre aquaforme, cinéma, accueils de loisirs, Office de tourisme et centre d'interprétation, zones d'activités économiques, Maison pour tous...



19
communes



590,30 m²
de superficie



24 945
habitants dont



3 974 familles



25 % - de 19 ans
55 % de 20 à 64 ans
20 % + de 65 ans



2010
TPE / PME
(- de 10 salariés)

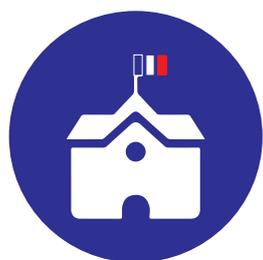


69 % de propriétaires



138
commerces

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY, C'EST



19 communes
« membres »



11 réunions
du conseil
communautaire



10 commissions



315 conseillers
municipaux

dont



35 conseillers
communautaires



228 délibérations
actées



FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est composé de 35 élus. Chaque commune y est représentée. Il a un rôle analogue à celui du conseil municipal dans une commune. Il prend les décisions essentielles et stratégiques de la Communauté de communes : vote du budget, lancement de projets d'envergure... Le Conseil actuel a été installé en juillet 2020. Son mandat court jusqu'aux élections municipales de 2026. Il se réunit tous les mois et ses séances sont ouvertes au public.

Composition : 35 conseillers communautaires titulaires – 12 suppléants

Bonnée : M. Michel Auger (suppléant : Luc Lutton)

Les Bordes : M. Gérard Boudier, Mme Nadine Michel

Bray-Saint Aignan : Mme Danièle Gressette, Gilbert Méthivier

Cerdon : M. Alain Mottais (suppléant : Jean-Claude Fougereux)

Dampierre en Burly : M. Serge Mercadié, Mme Marie-Thérèse Forestier

Germigny des Prés : M. Philippe Thuillier (suppléant : Patrick Berthon)

Guilly : Mme Nicole Brague (suppléant : Alain Decaux)

Isdes : M. Christian Colas (suppléant : Emmanuel d'Hérouville)

Lion en Sullias : Mme Stéphanie Lawrie (suppléant : Johanny Hautin)

Neuvy en Sullias : M. Hubert Fournier, Mme Josiane Borne

Ouzouer sur Loire : Mme Marie-Madeleine Hamard, M. Philippe Domenech, Mme Christelle Gondry, M. Aymeric Sargent

Saint Aignan le Jaillard : M. Ugo Planchet (suppléant : Carole Bouquet)

Saint Benoît sur Loire : M. Gilles Burgevin, Mme Fabienne Rollion, M. Jean-Claude Asselin

Saint Florent : M. Jean-Claude Badaire (suppléant : Michelle Pruneau)

Saint Père sur Loire : M. Patrick Foulon (suppléant : Yvette Bouchard)

Sully sur Loire : M. Jean-Luc Riglet, Mme Sylvie Dion, M. Patrick Hélaïne, Mme Jeannette Léveillé, M. Didier Martin, Mme Edwige Léveillé, M. Patrick Solheid, Mme Armelle Lefauchaux

Vannes sur Cosson : Annick Girard (suppléant : Jean-Michel Séville)

Viglain : Mme Lucette Benoist (suppléant : René Hodeau)

Villemurlin : Mme Sarah Richard (suppléant : Damien Degrémont)

Au cours de l'année, la composition du conseil communautaire a été modifiée comme suit :

Suite aux élections municipales partielles, Madame Annick Girard a été remplacée par Monsieur Eric Hauer (suppléant : Sandra Belmonte).

LE BUREAU



Le Bureau se réunit une fois par mois. Ses séances ne sont pas ouvertes au public.

Composition : 19 membres

Président : M. Gérard Boudier

Premier vice-président délégué aux ressources humaines et à la transformation : M. Serge Mercadié

Second vice-président délégué à la politique de la ville : M. Jean Luc Riglet

Troisième vice-président délégué au développement économique : M. Michel Auger

Quatrième vice-présidente déléguée aux affaires sociales : Mme Lucette Benoist

Cinquième vice-président délégué à la culture, au patrimoine et au tourisme : M. Alain Mottais

Sixième vice-présidente déléguée à l'urbanisme et à l'environnement : Mme Nicole Brague

Septième vice-président délégué aux finances : M. Philippe Thuillier

+ Mme Danielle Gressette, M. Christian Colas (conseiller délégué aux finances), M. Hubert Fournier, Mme Marie-Madeleine Hamard (conseillère déléguée aux affaires sociales), M. Ugo Planchet, M. Gilles Burgevin (conseiller délégué aux travaux), M. Jean-Claude Badaire, M. Patrick Foulon, M. Eric Hauer, Mme Sarah Richard et Mme Stéphanie Lawrie (conseillère déléguée à la culture, au patrimoine et au tourisme).

Les conseillers communautaires ont donné délégation au Bureau communautaire jusqu'à la fin de son mandat pour :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Créer ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et prendre toutes les décisions nécessaires à leur bonne gestion
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- Souscrire des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 2 millions d'euros
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- De déterminer la tarification des produits vendus à l'office de tourisme
- De déterminer la tarification des événements organisés par la collectivité (animations, concerts, cinéma)
- De retirer ou modifier l'inventaire des biens communautaires quelle que soit leur nature
- De déterminer, conformément aux textes en vigueur, des taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement
- D'adopter ou de modifier les règlements liés aux conditions de travail des agents
- D'instaurer ou de modifier le régime indemnitaire du personnel communautaire ainsi que ses modalités d'application, en conformité avec les autorisations budgétaires
- De créer les postes pour des emplois vacataires, des emplois saisonniers, ainsi que tout emploi susceptible d'être pourvu par du personnel relevant des dispositifs d'insertion
- D'approuver ou de modifier toutes conventions relevant des compétences communautaires
- Déterminer le montant des cachets et rétributions d'intervenants lors d'évènements et manifestations organisés par la collectivité
- De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget, et accepter les indemnités de sinistre y afférents.

11 réunions – 23 décisions.

LE PRÉSIDENT

Les conseillers communautaires ont donné délégation au président jusqu'à la fin de son mandat pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres au titre des procédures adaptées d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- D'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté, quel que soit le montant des sinistres, dans la limite des crédits ouverts au budget
- Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : en demande ou en défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure de référé, en procédure au fond, devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, et devant le tribunal des conflits
- Attribuer les logements pour utilité ou nécessité de service aux agents éligibles en conformité avec les autorisations budgétaires
- Attribuer les véhicules de service aux agents en conformité avec les autorisations budgétaires
- Déterminer le montant de gratification d'un stagiaire
- Conclure des conventions avec le CNFPT ou tout autre organisme de formation agréé dans la cadre de la formation des agents et des élus, dans la limite des crédits ouverts au budget.

Les décisions prises au titre des délégations par le Bureau ou le président sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations prises par le conseil communautaire. Lors de chaque séance de conseil, le président doit en rendre compte.

18 décisions en 2021.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Fonds de concours aux communes

Un règlement d'attribution de fonds de concours aux communes membres a été approuvé par le conseil communautaire le 23 mai 2017. Une modification au règlement a été adoptée en décembre 2021 afin d'élargir la liste des opérations éligibles.

42 dossiers en 2021 pour un montant de 937 023 €.

Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue un mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le FPIC consiste à opérer un prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités du bloc communal pour le reverser à des collectivités moins favorisées.

La Communauté de communes et ses communes membres sont contributrices au FPIC. Depuis 2017, la Communauté de communes a choisi de ne pas faire peser le prélèvement du FPIC sur les budgets communaux, et de prendre à sa charge la part des communes qui s'est élevée à **1 555 560 € en 2021**.

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier, les élus ont instauré un mécanisme de solidarité communautaire, et dans ce cadre ont mis en place une DSC.

Pour l'année 2021, le montant de DSC s'est élevé à 200 000 €.

La DSC est versée en section de fonctionnement aux communes membres sur la base des critères suivants :

- Population DGF 20%
- Potentiel financier par habitant 31%
- Superficie de la commune 15%
- Longueur de voirie 15%
- Revenu par habitant 15%
- Commune ayant la charge d'un gymnase adossé à un collège 4%



Attribution de compensation

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

À travers l'attribution de compensation, l'EPCI a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

L'attribution de compensation versée à chaque commune est revue lors de chaque nouveau transfert de charges.

En 2021, les montants de l'année 2020 ont été reconduits, aucune nouvelle charge n'ayant été transférée :

	MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2018	MONTANT CHARGES TRANSFEREES	MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 DÉPENSE	MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 RECETTE
Bonnée	89 119,00	19 806,02	69 312,98	
Les Bordes	100 029,00	47 751,42	52 277,58	
Bray-Saint Aignan	525 878,00	41 807,59	484 070,41	
Cerdon	95 036,60	29 279,90	65 756,70	
Dampierre en Burly	996 141,00	114 848,16	881 292,84	
Germigny des Prés	46 640,00	16 197,98	30 442,02	
Guilly	81 903,52	16 203,57	65 699,95	
Isdes	59 451,88	15 422,96	44 028,92	
Lion en Sullias	33 633,00	10 475,62	23 157,38	
Neuvy en Sullias	89 439,96	25 478,95	63 961,01	
Ouzouer sur Loire	69 589,00	80 422,20		10 833,20
Saint Aignan le Jaillard	35 753,44	17 387,60	18 365,84	
Saint Benoît sur Loire	111 060,00	57 226,31	53 833,69	
Saint Florent	34 418,32	12 117,37	22 300,95	
Saint Père sur Loire	219 392,30	28 829,66	190 562,64	
Sully sur Loire	1 763 998,70	226 311,97	1 537 686,73	
Vannes sur Cosson	44 399,16	16 425,60	27 973,56	
Viglain	77 222,28	25 721,09	51 501,19	
Villemurlin	49 126,04	15 133,30	33 992,74	
TOTAL	4 522 231,20	816 847,26	3 716 217,14	10 833,20

FINANCES

Budget 2021



Le service finances prépare, élabore et exécute le budget de la collectivité. Il est un service support pour les services opérationnels dans leurs missions de service public.

MISSIONS

> Au quotidien

- Traitement des factures
- Ordonnancement du budget principal et du budget Office de Tourisme
- Déclarations diverses : TVA, FCTVA
- Suivi des marchés publics, de la fiscalité, des crédits budgétaires, des engagements
- Suivi des demandes de subventions
- Réponse aux besoins des services pour les bons de commande, les factures, les imputations budgétaires, les crédits alloués, ...
- Echanges avec la trésorerie
- Paramétrage des logiciels financiers, de facturations, de dématérialisation

> Autres missions

- Préparation des commissions fonds de concours
- Préparation des commissions finances
- Préparation budgétaire : 9-10 mois dans l'année de juin N à mars N+1 -> jusqu'à l'établissement des documents budgétaires (budgets primitifs, comptes administratifs)
- Ecritures de fin d'exercices (reports, rattachements, ...)
- Ecritures spécifiques (amortissements)
- Suivi de l'inventaire

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Une responsable de service
- Une agent comptable

La commission

Composée de 20 personnes, animée par Philippe Thuillier, vice-président, elle se répartit ainsi :

• Commission fonds de concours

Se réunit 3 à 4 fois dans l'année pour présenter les demandes de fonds de concours formulées par les 19 communes membres ou pour ajuster le règlement des fonds de concours.

• Commission finances

Se réunit pour arbitrer les budgets présentés par les services lors de la préparation budgétaire entre septembre et décembre tous les ans. Elle se réunit également lors de la préparation du Débat d'orientation budgétaire et des budgets primitifs.

RETOUR SUR 2021

Nouveau logiciel finances

Le service a mis en place le nouveau logiciel « finances » en octobre 2020 et a formé à son utilisation, l'ensemble des responsables de service.

Facturation aux familles

Harmoniser les pratiques, former les équipes et paramétrer le nouveau logiciel de facturation aux familles (Enfance – Petite enfance) pour une mise en place au 01/01/2022.

Suivi

Mise en place de tableaux de bord mensuels et trimestriels à destination de la DGS, des élus et des responsables de services afin de suivre les crédits budgétaires.



Pour résumer

Le nombre de mandats / titres établis par le service finances sur les 2 budgets

	Budget	
	principal	tourisme
Mandats	4222	367
Mandats d'annulation	91	1
Titres	665	95
Titres d'annulation	10	13
Factures traitées	3028	247
TOTAL	4988	476

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Fonctionnement

Dépenses

25 443 921,02 €

Charges à caractère général

2 248 564,04 €

Charges de personnel

4 779 736,01 €

Reversement fiscalité aux communes

14 352 553,89 €

Autres charges de gestion courante

1 586 907,21 €

Charges financières

2 212,00 €

Charges exceptionnelles

44 231,46 €

Provisions

30 000 €

Amortissements et opérations d'ordre

2 399 716,41 €

Recettes

26 856 642,61 €

Atténuation de charges

431 000,70 €

Produits des services

493 128,69 €

Impôts et taxes

17 547 384,20 €

Dotations, subventions et participations

6 374 618,27 €

Autres produits de gestion courante

237 738,10 €

Produits exceptionnels

108 631,60 €

Opérations d'ordre et de transfert entre section

318 222,30 €

Excédent de fonctionnement reporté

1 345 918,75 €

Investissement

Dépenses

4 944 522,45 €

Immobilisations corporelles

225 214,75 €

Subventions d'investissement

1 083 990,98 €

Immobilisations corporelles

416 625,45 €

Immobilisations en cours

992 832,23 €

Emprunts et dettes assimilées

25 599,64 €

Opérations d'ordre de transfert entre section

318 222,30 €

Opérations patrimoniales

16 951,33 €

Déficit d'investissement reporté

1 865 085,77 €

Recettes

6 073 081,22 €

Subventions d'investissement

1 722 910,38 €

Immobilisations incorporelles

974,40 €

Dotations, fonds divers et réserves

626 936,74 €

Excédents de fonctionnement capitalisés

1 300 621,96 €

Emprunts et dettes assimilées

4 970,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre section

2 399 716,41 €

Opérations patrimoniales

16 951,33 €

+ Budget annexe de l'Office de Tourisme

Fonctionnement

Dépenses : 437 452,28 €

Recettes : 478 655,02 €

Investissement

Dépenses : 7 648,70 €

Recettes : 13 559,97 €

Subvention d'équilibre incluse.



RESSOURCES HUMAINES

Le service des Ressources humaines assure le suivi administratif et la carrière des agents. Il a pour mission d'appliquer les directives de la collectivité et la réglementation dédiée à la fonction publique territoriale. Il gère également la paye, le suivi des absences, le suivi des visites médicales, les demandes de formations et établit le rapport social unique annuel.

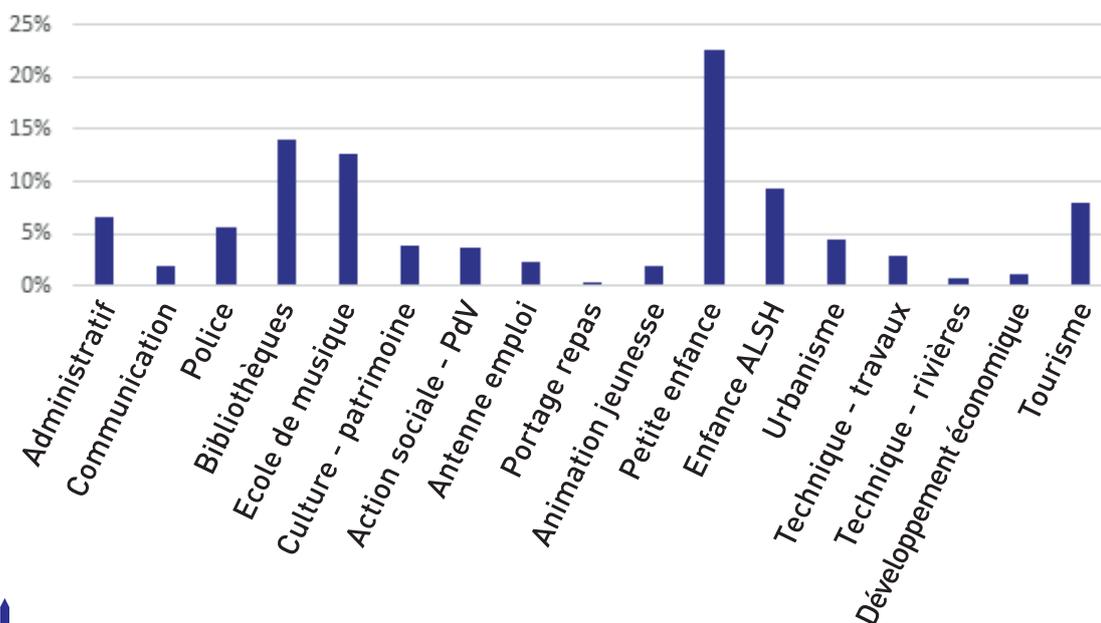
ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

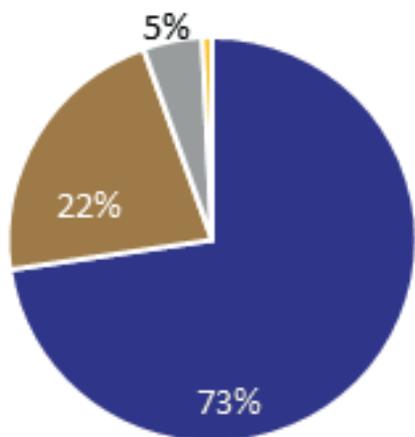
- Une responsable
- Une assistante (à temps partiel 80%).
- 1 commission composée de 11 membres, animée par Serge Mercadié, vice-président.

LE BUDGET réalisé en 2021

4 779 736 € dont **4 452 478 €** de frais de salaires et charges répartis comme suit :

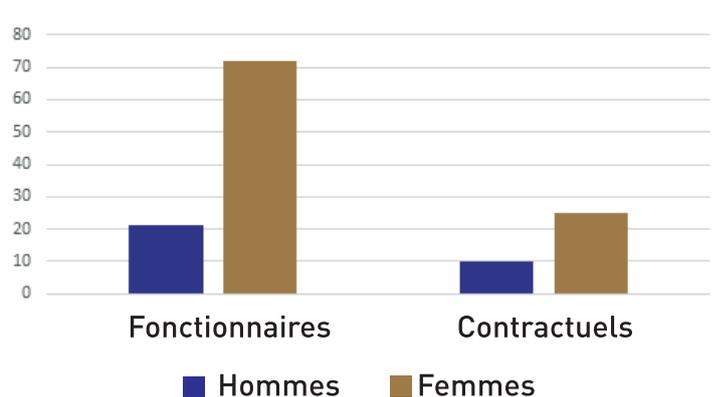


EFFECTIFS au 31/12/2021



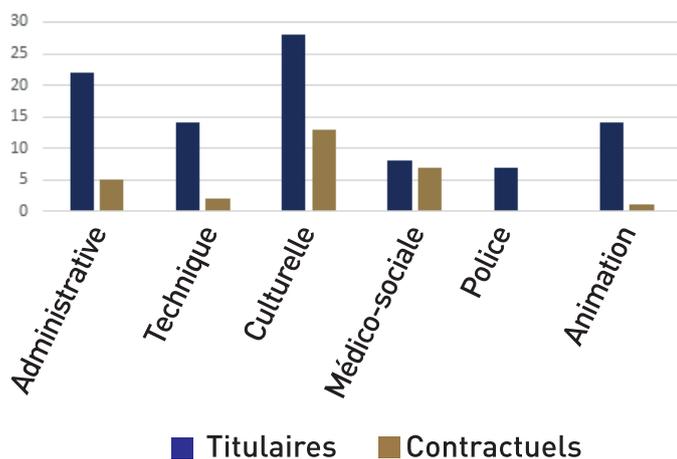
- Fonctionnaires
- Contractuels emplois permanents
- Contractuels emplois non permanents
- Contrat droit privé

Répartition des effectifs

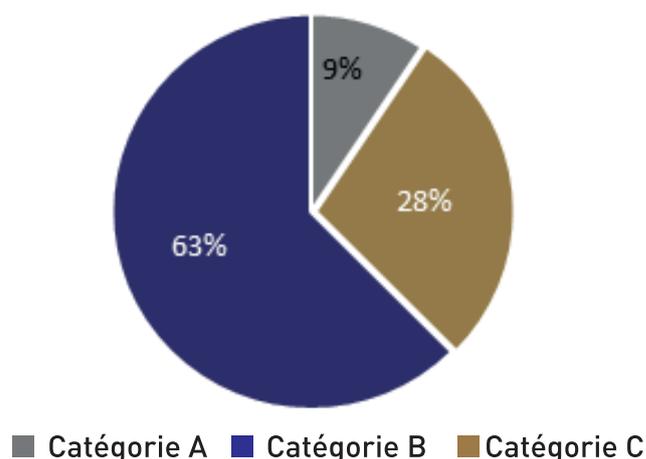


♀ **97** femmes ♂ **31** hommes **41 ans**
=âge moyen

Répartition par filières



Répartition par catégorie



FORMATIONS

En 2021, malgré l'impact de l'épidémie du COVID 19,

42 % des agents ont suivi une formation d'au moins un jour.

Avec le concours du CNFPT, ont été organisées des formations en intra (sauveteurs secouristes au travail) et en union avec les communes membres (habilitations électriques). D'autres organismes sont intervenus comme Moreau Incendie, Nékoé, Aiga....

Budget réalisé :

23 820 €

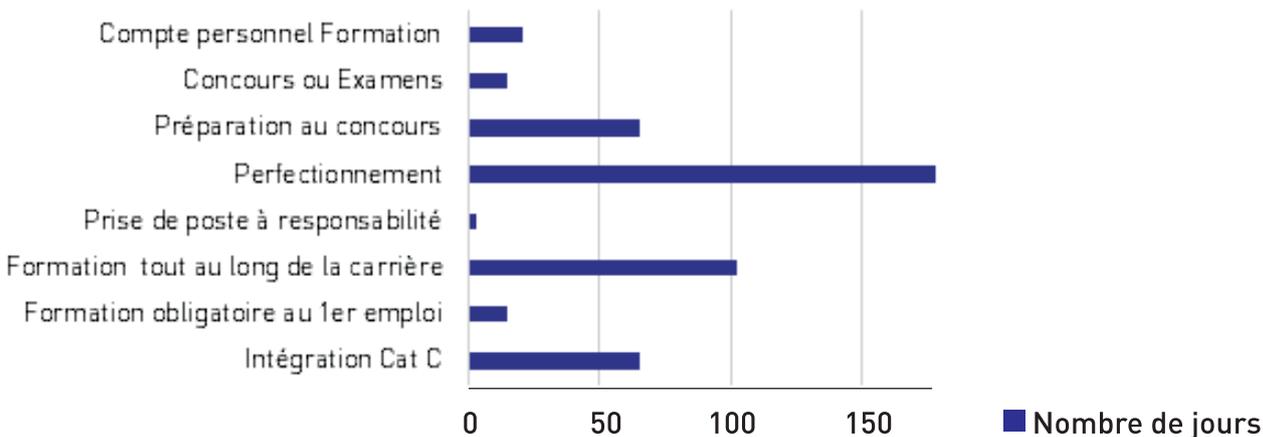


Cotisation annuelle de l'employeur versé au CNFPT

19 037 €

Formation payantes (organismes extérieurs, Police CNFPT)

Répartition par types

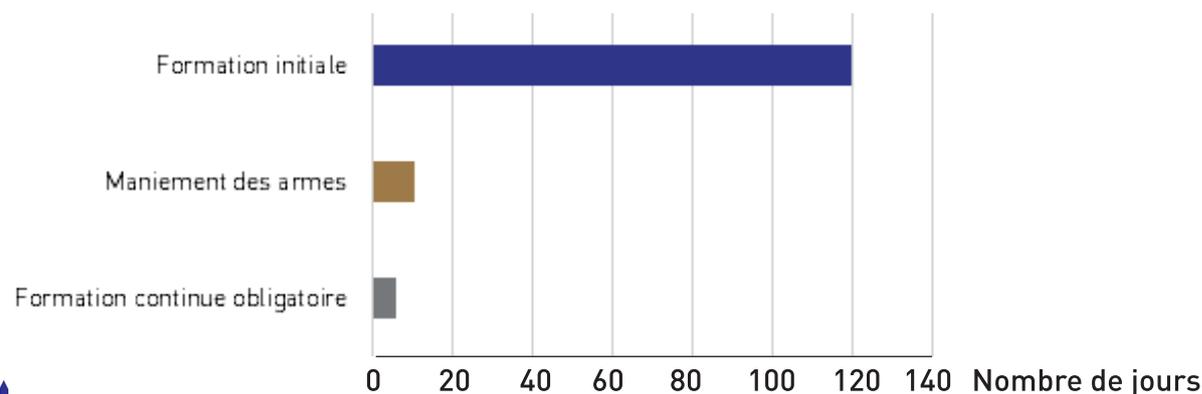


Manipulation d'extincteur en intra avec Moreau Incendie



Sauveteurs secouristes au travail en intra

Formations spécifiques police



RETOUR SUR 2021

Traitement des bulletins de paye par le CDG 45

Une convention a été signée avec le Centre de gestion du Loiret en date du 13 octobre 2020, après validation du conseil communautaire, afin de réaliser les bulletins de paye. Cette mission a permis de répartir des tâches précédemment exécutées par la Directrice générale adjointe, au service RH.

1 996 bulletins de payes ont été réalisés pour un coût de **7 585 €**

Les lignes directrices de gestion

Elles ont été rédigées au cours de l'année 2020 et présentées au comité technique du 8 décembre 2020. Elles ont fait l'objet d'un arrêté du président en date du 14 décembre 2020 pour être **applicables au 1^{er} janvier 2021** pour une durée d'un an. Les axes de la stratégie des ressources humaines sont :

- La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours (avancements de grades et promotions internes)

La crise sanitaire du COVID 19

La crise sanitaire de la COVID a continué d'impacter l'ensemble des services, les agents ont dû s'adapter à de nouvelles organisations de travail et continuer d'assurer la mission de service public. **Le télétravail, expérimenté en 2020, a été renforcé sur les périodes de confinement.**

Protocole ARTT modifié

Le protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail fixe les règles communes à l'ensemble des services et des agents de la Communauté de communes du Val de Sully en matière d'organisation du temps de travail.

La Loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 6 août 2019 impose le principe d'un retour obligatoire aux

1607 heures annuels au 01/01/2022.

Après avis favorable du Comité technique et validation du Bureau communautaire en date du 5 octobre 2021, le protocole ARTT a été modifié. **Un agent à temps complet (39 heures) bénéficie désormais de 22 jours de ARTT par an à compter du 1^{er} janvier 2022.**



Pour résumer

121 agents
au 31/12/2021 sur emplois permanents représentant

108,23 ETP
(Equivalents Temps Plein) dont :

93 fonctionnaires et
28 contractuels

s'ajoutent

+ 6 agents
sur emplois non permanents

+ 1 agent
en contrat de droit privé

+ 14 agents
mis à disposition des communes

27 départs et 18 arrivées

665 arrêtés ou contrats
ont été notifiés

COMMUNICATION

La communication publique est un service public, avec ses missions, ses règles et sa déontologie. Elle contribue au bon fonctionnement des institutions démocratiques et des services publics. Elle se distingue de la communication commerciale des entreprises privées et de la communication politique attachée au débat et aux élections.

MISSIONS

> Communication de l'action publique

- Rendre compte des politiques publiques, des décisions des élus et accompagner les projets
- Informer sur les services publics et sur les droits et prestations
- Éclairer les enjeux collectifs et chercher à faire évoluer les comportements

> Promotion du territoire

- Animer la vie locale, informer sur la vie associative, culturelle, sportive et soutenir les initiatives locales
- Promouvoir le territoire, contribuer au développement économique et touristique
- Valoriser l'identité locale, l'histoire, le patrimoine

> Communication institutionnelle

- Faire comprendre les institutions, leurs compétences, leur fonctionnement
- Assurer l'information interne des agents, contribuer au fonctionnement de l'administration

Actions

- Créations de supports de communication pour valoriser les actions communautaires (affiche, programme, insertion presse...) et accompagnement des services dans l'élaboration de plan de communication. Le service communication est en charge des missions suivantes : élaboration de la stratégie, conception et réalisation des supports ; la diffusion est assurée par le service porteur du projet.
- Relations presse écrite et radio.
- Organisation de cérémonies (voeux, inaugurations) et d'évènements internes (Noël des enfants du personnel).
- Conception et réalisation du magazine communautaire (4 publications par an / diffusion toutes boîtes, 12 000 exemplaires).
- Communication numérique

CIBLES

Élus
et agents municipaux
et communautaires



Habitants



Partenaires



ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Une responsable de service
- Une chargée de communication

La commission

Composée de 16 élus et animée par Gréard Boudier, président de la Communauté de communes, la commission a renouvelé les trois objectifs fixés en 2020 :

- clarifier la répartition des compétences entre les services municipaux et communautaires
- développer du lien pour améliorer les échanges d'informations entre la Communauté de communes et les Mairies et vice-versa
- revaloriser les actions de la Communauté de communes.

En outre, deux groupes de travail se réunissent régulièrement, l'un consacré au magazine de la collectivité (Comité de rédaction) et l'autre dédié à la communication numérique (site internet, réseaux sociaux).

Le budget - Réalisé 2021

- Investissement (dépenses) = 3 632,70 €
- Fonctionnement (dépenses) = 36 385,34 €*
(2 postes principaux : les honoraires pour mise en conformité du site internet et les publications).

*dépenses de personnel non comprises, incluses dans le budget des ressources humaines

Zoom sur... 

70 679 couverture de la page facebook

35 031 visites de la page

2 300 abonnés à la page
(290 supplémentaires sur l'année)

 **68,5 %** de femmes  **31,5 %** d'hommes

Les thèmes qui ont le plus de succès

- 1** Recrutement
- 2** Infos pratiques
- 3** Activités proposées par les services pour les enfants



Pour résumer

3 objectifs :

Clarifier la répartition des compétences

Développer du lien pour améliorer les échanges d'informations

Revaloriser les actions de la Communauté de communes.

113 agents ont consulté le Sharepoint (intranet)

2 300 abonnés sur Facebook

114 392 pages vues sur le site internet



RETOUR SUR 2021

Objectif 1

Clarifier la répartition des compétences entre les services municipaux et communautaires.

- Rédiger un **mémo précisant les compétences** relevant de la Communauté de communes et celles relevant des mairies.

 > 10 publications dans les bulletins municipaux
> Déclinaison du «qui fait quoi» en quizz sur la page Facebook

- Recenser et **faire connaître toutes les actions à destination des enfants / familles** au moment de la rentrée

 > Dossier rentrée scolaire dans le magazine de septembre sur les compétences liées à l'enfant (école de musique, bib, ALSH, jeunesse) : distribution boîtes aux lettres / 12 000 foyers.

Objectif 2

Développer du lien pour améliorer les échanges d'informations entre la Communauté de communes et les Mairies et vice-versa.

- **Rencontrer les équipes municipales** (élus en mars 2020) et les agents en charge de la communication dans les mairies.

 > 20 élus et les 2 agents du service communication ont participé à une formation sur les réseaux sociaux pour développer le partage d'expérience

 > Formation suivie de rencontres individuelles avec un élu de la commission et un agent du service communication pour les mairies qui en ont émis le souhait / 9 communes.

- **Rencontrer les équipes municipales** (élus et agents) pour présenter les services proposés par la Communauté de communes.

> Organisation d'un forum de présentation des activités par thématiques (21 octobre : action sociale + petite enfance - enfance, 3 autre sont prévus en 2022) / 55 personnes présentes.

- **Connaitre les besoins et attentes des élus municipaux** pour mieux y répondre

> Envoi d'un questionnaire / Taux de retour 27,62 %



Objectif 3

Revaloriser les actions de la Communauté de communes.

- **Souligner le « plus » apporté à l'utilisateur** grâce à l'ouverture de la Maison pour tous.

- > plan de communication pour l'ouverture / depuis l'ouverture, une trentaine d'utilisateurs reçus par jour et plus de 30 partenaires actifs. 97 personnes présentes à l'inauguration.
- > 6 publications dans les bulletins municipaux de publi-rédactionnels présentant les services proposés à la Maison pour Tous et le planning des permanences.

- **Souligner le « plus » apporté à l'utilisateur** grâce aux actions du service développement économique.

- > Plan de communication pour le lancement d'une plateforme de e-commerce / 50 commerçants accompagnés (le maximum prévu) et 515 visiteurs uniques le mois du lancement
- > Soutien en communication au lancement des RencontrEco du Val de Sully / 25 entrepreneurs présents à chaque rendez-vous en moyenne.

- OPAH : **faire connaître cette nouvelle action** aux habitants et aux Mairies qui seront relais d'information

- > couverture presse importante

- Environnement : **faire savoir la plus-value** qu'est l'accompagnement technique proposé par la Communauté de communes aux communes

- > Plan de communication presse pour le lancement de l'étude ruissellement rivière
- > Actions de communication numérique sur réunions PCS

- Petite enfance – enfance – jeunesse / **Faire connaître les services proposés** et modalités d'inscriptions

- > Création d'un livret de présentation des services proposés aux 0-17 ans / diffusion prévue début 2022

- Tourisme : **conception et réalisation de campagnes numériques**

- > « Assumez vos contradictions en #ValdeSully » / été 2021 - 8 semaines / 30 296 personnes touchées
- > « Juste nous et ... » / automne 2021 - 12 semaines / 32 982 personnes touchées

- **Expliquer** ce que les habitants trouveront concrètement en s'adressant aux services communautaires

- > Création de vidéos publiées sur Facebook / 6 870 vues

- **Expliquer aux agents de la collectivité les actions** pour qu'ils en soient relais auprès du public

- > Journal interne / 4 numéros par an, dossier thématique
- > Création et animation d'un intranet / 113 agents sur 140 qui consultent les actus

Vous êtes propriétaire et votre logement a besoin d'être amélioré ?

La Communauté de communes du Val de Sully vous apporte des conseils techniques et un soutien financier*!



02 38 77 84 89
SOLIHA * voir conditions au dos.



TECHNIQUE

Requalification de la voirie
de la ZA de la Pillardière phase 1
Sully sur Loire - travaux

Le service technique assure la gestion patrimoniale des biens mobiliers et immobiliers de la Communauté de communes. A ce titre, il s'assure que ces biens sont entretenus et en parfait état de fonctionner afin de garantir les activités ouvertes ou non au public. De plus il met en œuvre, de la programmation à la réalisation, les projets intercommunaux dans des domaines divers comme la réhabilitation ou la création de bâtiment, la requalification de voirie ou bien le déploiement de la vidéo protection.

MISSIONS

> Gestion patrimoniale

- Gestion des contrôles réglementaires (gaz, électricité, ascenseur, incendie, etc.)
- Gestion des contrats de maintenance (VMC, chaufferie, alarme, etc.) et d'entretien (espace vert, ménage, etc.)
- Diverses réparations (régie + prestataires extérieurs)
- Gestion du parc automobile et informatique
- Gestion des assurances
- Accessibilité, hygiène et sécurité
- Gestion des fluides, des télécommunications, de l'informatique et des copieurs

> Service support

- Logistique pour les manifestations, inauguration, etc.
- Navette pour le réseau des bibliothèques
- Fournitures administratives et d'hygiène

> Cadre de vie

- Suivi des chantiers (investissement et fonctionnement)
- Suivi des délégations de service public (DSP) : spanc, centre aquaforme Val d'Oréane
- Marché public de travaux, de services
- Vidéoprotection (maintenance et déploiement sur l'ensemble du territoire)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Document unique

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Un directeur commun avec les services environnement et urbanisme
- Un agent technique polyvalent
- Un gestionnaire

La commission travaux

Animée par Gilles Burgevin, conseiller délégué aux travaux, elle est composée de 16 élus. Elle s'est réunie 4 fois en 2021.

Ses missions :

- Validation des programmes de travaux
- Avis sur les rapports d'analyses des offres des marchés publics de travaux et de services
- Suivi des travaux
- Préparation budgétaire

La commission travaux a organisé, pour les élus, une visite de l'ensemble des bâtiments communautaires le samedi 9 octobre.

Le budget 2021 (réalisé)

Fonctionnement : 1 074 603 €

Investissement : 826 756 €

**dépenses de personnel non comprises,
incluses dans le budget des ressources humaines*



RETOUR SUR 2021

Janvier

- Réception du chantier de la **Maison pour tous**
- Réception du chantier du **multi accueil**

Février

- à Ouzouer sur Loire
- Réception de la 1^{ère} phase de réhabilitation du **multi accueil** à Sully sur Loire

Juin

- Lancement de l'**OPAH**
- Rénovation de la salle d'activité de l'**ALSH** à Saint Benoit sur Loire

Septembre

- Lancement du chantier de réhabilitation du bâtiment principal de la **ZA de la Jouanne** à Ouzouer sur Loire

Octobre
novembre

- Lancement du chantier de la 1^{ère} phase de la requalification de la voirie de la **ZA de la Pillardière** à Sully sur Loire

Tout au
long de
l'année

- Accessibilité des **bâtiments intercommunaux**
- Renouvellement de la DSP du **centre aquaforme**
- Création et aménagement d'un **dépôt pour les services** techniques



Zoom sur... l'OPAH

En partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le département du Loiret, la Communauté de communes du Val de Sully a lancé le 1^{er} juin 2021, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour les trois ans à venir.

L'objectif est d'aider les propriétaires occupant ou propriétaires bailleurs à entreprendre des travaux d'amélioration de leur logement pour :

- réaliser des économies d'énergie
- permettre le maintien à domicile des personnes âgées
- rénover l'habitat ancien indigne ou très dégradé
- réhabiliter des logements vacants pour les louer.

Ces propriétaires seront accompagnés gratuitement et sans engagement, par l'association Soliha missionnée par la Communauté de communes. Cette opération a pour but :

- de renforcer l'attractivité du territoire par l'amélioration du cadre de vie
- de soutenir les entreprises et les artisans locaux.



Pour résumer

27 bâtiments en gestion
(représentant 43 unités) pour une surface de 19 036 m²

9 kilomètres de pistes cyclables

2, 3 km de voirie dans les zones d'activités économiques intercommunales

112 prestataires

403 bons de commandes

1 563 factures validées



Travaux - multi accueil
Sully sur Loire



Dépôt des
services techniques

ENVIRONNEMENT

Travaux pour assurer la continuité écologique -Isdes

Le service environnement a en charge la gestion de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le suivi de la délégation du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) et le suivi des chemins de randonnées au titre du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

MISSIONS

> Mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

En 2021, la dernière tranche de travaux du CTMA 2017 – 2021 a été conduite sur les cours d'eau du bassin du Sullias. Ces travaux de restauration morphologique ont pour objectif d'améliorer la qualité des cours d'eau en resserrant la section d'écoulement en période d'étiage. Cette intervention permet d'avoir une eau moins chaude, mieux oxygénée et d'améliorer la diversité des habitats pour la faune. Des travaux sur les ouvrages ont également été réalisés avec pour objectif de restaurer la continuité écologique en permettant la libre circulation de la faune piscicole et d'améliorer le transit des sédiments. Des interventions ont été réalisés sur six ouvrages en 2021.

Coût des travaux

151 572,95 € TTC

Ces travaux font l'objet d'un **Contrat Territorial Milieux Aquatiques** subventionné par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (60%), le Conseil régional Centre-Val de Loire (10%) et le Conseil départemental du Loiret (10%).



Pour le reste du territoire la gestion des cours d'eau est confiée au :

- **Syndicat mixte du bassin de la Bonnée** (financement de la Communauté de communes en 2021 : 46 048,00 €)
- **Syndicat mixte du bassin du Beuvron** (financement de la Communauté de communes en 2021 : 13 464,00 €)
- **Syndicat mixte du bassin du Loiret** (financement de la Communauté de communes en 2021 : 9 556,08 €)



> Mise en œuvre et suivi des actions du Programme d'Actions Prévention des Inondations

Dans le cadre du PAPI plusieurs actions sont en cours de réalisation notamment l'étude de gouvernance concernant le transfert des digues domaniales. Cette étude est portée par Orléans Métropole pour le compte de quatre EPCI. La Communauté de communes porte une étude sur le ruissellement et le débordement de cours d'eau (en cours de réalisation, en lien avec le territoire de la Communauté de communes des Loges).

Dans le cadre du PAPI, chaque EPCI organise des ateliers de groupe référents risques, ayant pour but : de former les élus, de mettre à jour les PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et de mettre à jour le DICRIM intercommunal. En 2021 deux ateliers ont été réalisés ; en 2022, il est prévu d'en réaliser au minimum 6.

> Suivi de la délégation du Service Public de l'Assainissement Non Collectif



Cette délégation de service Public est confiée à SUEZ depuis 2017.

Les missions de cette délégation sont de contrôler des installations neuves et réhabilitées et de vérifier des installations existantes.

Une campagne de contrôle périodique de bon fonctionnement, commencée en 2020, s'est poursuivie en 2021 sur les communes de Viglain, Saint Benoît sur Loire, Bonnée, Les Bordes et Bray-Saint Aignan.

> Entretien des chemins de randonnée au titre du PDIPR



310 km

de chemins de randonnée au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée en Val de Sully

Cette compétence est déléguée aux communes. En 2021, le service environnement a cartographié l'ensemble des chemins et a réalisé un état des lieux de la signalétique touristique.

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Un directeur commun pour les services techniques et urbanisme
- Une technicienne environnement

La commission environnement

Animée par Nicole Brague, vice-présidente, elle est composée de 32 élus. Elle s'est réunie 4 fois en 2021

Ses missions :

- transmission des informations nouvelles qui doivent être relayées auprès des communes
- avis sur les rapports d'analyses des offres des marchés publics de travaux et de services
- préparation budgétaire.

LE BUDGET réalisé en 2021

GEMAPI

- **Investissement (dépenses) : 356 085,15 €**
(travaux en rivières, participation fiabilisation des digues, étude de ruissellement débordement),
- **Investissement (recettes) : 165 196,18 €**
(travaux réalisés dans le cadre du CTMA)
- **Fonctionnement (dépenses)* : 111 811,52 €**
(participation aux syndicats, SAGE, salaire ...),
- **Fonctionnement (recettes) : 23 278,23 €**
(subventions liées au poste)

Chemins de randonnées

- **Fonctionnement (dépenses) : 57 527,13 €**

**dépenses de personnel non comprises, incluses dans le budget des ressources humaines*

Zoom sur... GEMAPI

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire et exclusive qui est attribuée aux EPCI. Dans le cadre de cette compétence, une étude de ruissellement et débordement de cours d'eau est conduite, en Val de Sully et sur le territoire de la Communauté de communes des Loges. Cette action va permettre de caractériser le phénomène de mai-juin 2016 (événement pluvieux de type centennal).

Cette étude est réalisée par le cabinet DHI pour un montant de 140 508€ TTC et la partie topographie est réalisée par le cabinet GEOMEXPERT pour un montant de 77 280 € TTC. Cette étude se déroule en 4 phases :

Phase 1 Collecte des données (réalisée à 100%)	Phase 2 Etats des lieux et définition des besoins complémentaires (réalisée à 100%)
Phase 3 Caractérisation de l'aléa inondation et vulnérabilité du territoire (mars 2022)	Phase 4 Définitions des scénarios d'aménagement (septembre 2022)

Le lancement de cette étude s'est déroulé le 1^{er} juin à la salle polyvalente de Bray-Saint Aignan en présence de 70 personnes. Cette étude, inscrite dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Val de l'Orléanais, est financée à hauteur de 50 % par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, 30% par le Programme Opérationnel Interrégional du FEDER, 8% par la Communauté de communes des Loges et 12% par la Communauté de communes du Val de Sully. Cette étude devrait se terminer fin 2022, et des actions issues de cette étude pourraient être inscrites dans le futur PAPI.



Pour résumer

536 461,15 € de dépenses

204 047,18 € de recettes

80 % de travaux et études financés
à 5 partenaires financiers

Fin du CTMA en 2021

**Lancement de l'étude de ruissellement
et de débordement des cours d'eau en
juin 2021**

**Instauration de la taxe GEMAPI en
septembre 2021**

**Travail collaboratif avec une quinzaine
de partenaires**

NOMBREUX PARTENAIRES



L'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil départemental du Loiret, le Conseil régional de la Région Centre Val de Loire, l'Etat (Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs), le FEDER (Programme Opérationnel Interrégional)

Orléans Métropole, la Communauté de communes des Loges, la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Loiret, le Conseil départemental du Loiret, le pôle Loire de la Direction Départementale des Territoires du Loiret, le pôle Gestion et protection des milieux aquatiques de la DDT du Loiret, le syndicat mixte du bassin de la Bonnée, l'Office français de la biodiversité, Suez, ESEA, AB Consulting.



URBANISME

Le service urbanisme s'assure du respect de l'application du droit des sols pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes. Il rédige des propositions de décisions, soumises à l'approbation de chacun des maires, en s'inscrivant dans un cadre réglementaire.

MISSIONS

- Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols : permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme ;
- Réception du public sur les demandes d'autorisation en cours
- Renseignement du public en appui des agents communaux
- Accompagnement des élus
- Veille réglementaire dans les domaines relatifs à l'urbanisme

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- 1 directeur commun avec les services environnement et technique
- 1 responsable de service (accompagnement de l'équipe et des élus et vérification des actes)
- 2 instructeurs (instruction des dossiers, accompagnement à la complétude des dossiers, renseignements (administrés, agents communaux, élus, professionnels))
- 2 secrétaires (enregistrement et pré-instruction des dossiers, primo-renseignements pour les administrés, les agents communaux, les élus et les professionnels, instruction des certificats d'urbanisme d'information et secrétariat général).

Le budget 2021 (réalisé)

Investissement (dépenses) : 6 840 euros
Investissement (recettes) : 60 000 euros
Fonctionnement (dépenses)* : 29 944,86 euros
**dépenses de personnel non comprises, incluses dans le budget des ressources humaines*

La commission urbanisme environnement

Animée par Nicole Brague, vice-présidente, elle rassemble 30 élus. Elle s'est réunie au mois de juin pour travailler sur le PLUi.

RETOUR SUR 2021

- **Restructuration du service** (départ de 2 agents, accueil d'un nouvel instructeur et recrutement en cours d'un second).
- **Numérisation** de 10 documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, carte communale) débutée fin du 1^{er} semestre 2021 (fin prévue 1^{er} semestre 2022) afin qu'ils soient publiés sur le Géoportail de l'urbanisme.
- **Mise en place d'une permanence avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)** à compter d'octobre 2021, à une fréquence d'environ une fois tous les deux mois. Ces rendez-vous permettent de lever des difficultés en amont des projets et de conduire à des solutions alternatives en cas de projets non conformes.



Pour résumer

1 907 dossiers déposés
(1530 en 2020)

1 042 certificats d'urbanisme
(878 en 2020)

255 permis de construire
(175 en 2020)

586 déclarations préalables
(459 en 2020)

12 permis de démolir (14 en 2020)

10 permis d'aménagement (4 en 2020)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2^e RencontrEco
à la Maison pour tous

La mission principale du service consiste à créer un environnement qui favorise les projets d'implantation, de création et de développement d'entreprises sur le territoire communautaire. Sa mise en œuvre repose sur une collaboration étroite avec de nombreux partenaires internes et externes à la Communauté de communes.

MISSIONS

> Soutenir les projets de développement des entreprises

- Identifier les projets et les besoins des entreprises (industrie, service, commerce, artisanat,...)
- Être le point d'entrée de proximité de l'entreprise pour toute question relative à son développement
- Orienter l'entreprise vers le bon interlocuteur départemental ou régional lorsque le besoin ne peut être satisfait localement par l'EPCI
- Gérer les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier et/ou matériel et accompagner l'entreprise dans le montage du dossier.

> Gérer et développer les zones d'activités économiques

- Déterminer et suivre les transformations et travaux à réaliser dans les zones d'activités communautaires (bâtiments, voirie, ...)
- Gérer les acquisitions et les ventes de foncier et d'immobilier
- Suivre les locataires (arrivées et départs, renouvellement des baux, ...).

> Promouvoir le travail en réseau et les projets collaboratifs

- Faciliter les échanges inter-entreprises et permettre l'émergence de projets collectifs
- Développer des projets en collaboration avec différents services de la Communauté de communes (services techniques, urbanisme, tourisme, communication ...)
- Travailler en lien étroit avec un réseau de partenaires externes (Dev'Up, Loire&Orléans Eco, Initiative Loiret, ...)
- Développer les relations et des projets avec les Communautés de communes qui composent le bassin d'emploi.

CIBLES

Habitants



Entreprises



Partenaires



ORGANISATION DU SERVICE

1 animateur développement économique

3 commissions animées par Michel Auger,
vice-président :

• **Gestion et extension des Zones d'Activités Economiques : 10 élus**

- Définition, priorisation et suivi des travaux dans les zones d'activités économiques

- Construction et/ou extension de bâtiments

• **Accompagnement des entreprises : 10 élus**

- Gestion et suivi des aides à l'investissement en faveur des entreprises

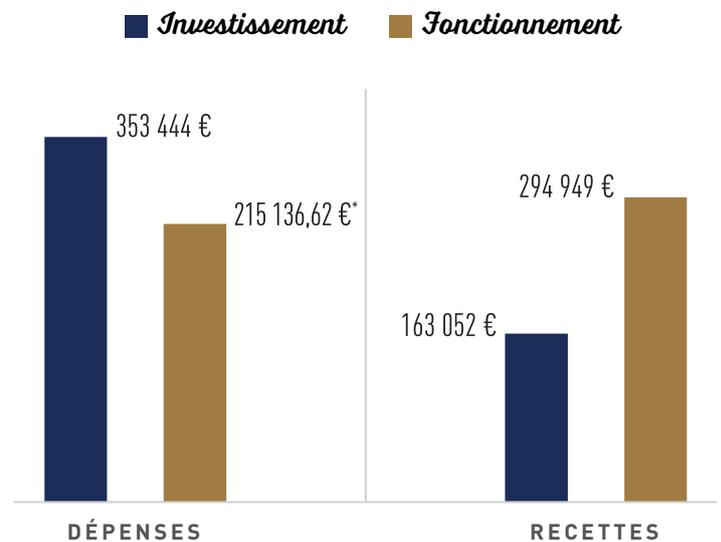
- Animation du réseau local d'entreprises

• **Dynamisation des centres-bourgs : 11 élus**

- Définition et suivi des actions en faveur du commerce

- Relations avec les associations de commerçants du territoire

LE BUDGET réalisé en 2021



*dépenses de personnel non comprises,
incluses dans le budget des ressources humaines

RETOUR SUR 2021

Objectif 1 : soutenir les projets de développement des entreprises

• **Définition de critères objectifs** qui permettent à la commission de déterminer le pourcentage de l'aide attribuée à l'entreprise ayant sollicité un soutien financier.

• **Attribution d'aides à l'investissement** en faveur des très petites entreprises (TPE). Il s'agit d'investissements immobiliers (travaux intérieurs et/ou relatifs à la devanture) ou matériels (acquisition d'équipements propres à l'activité de l'entreprise)

• **Attribution d'une aide exceptionnelle** au titre de la crise sanitaire Covid 19. Elle était destinée à soutenir le besoin de trésorerie d'entreprises ayant subi une fermeture administrative.

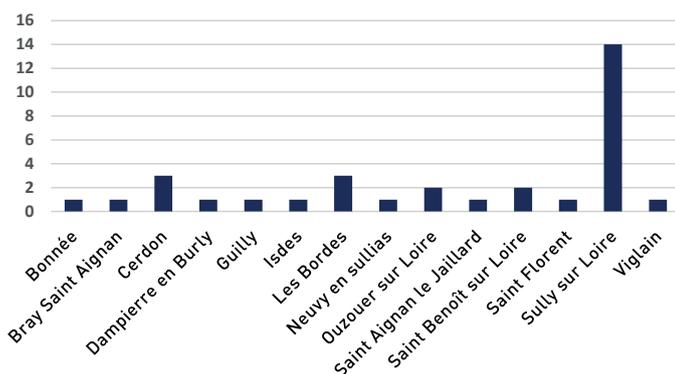
27 dossiers de demande d'aide reçus et soutien de 21 entreprises, soit **28 500 € versés** (sous forme de subvention)

• **Attribution d'aides à l'investissement immobilier** (Dispositif Cap Développement). Il s'agit de projets immobiliers « lourds » (construction d'un nouveau bâtiment, extension ou réhabilitation d'un bâtiment existant).

8 demandes reçues au cours de l'année dont 1 dossier finalisé en 2021, soit **6 694 € versés**, sous forme de subvention (projet ayant bénéficié également d'un abondement du Conseil Régional, à même hauteur) et 7 dossiers en cours.

• **Rencontres d'entreprises** sur des projets divers. 7 « porteurs de projets » ont été rencontrés, en réponse à leur demande (information, conseil, ...). Ces projets ont été orientés vers des services internes à la Communauté de communes ou des partenaires externes

33 demandes d'aide financière ont été gérées au cours de l'année dont 14 dossiers finalisés en 2021, soit **55 170 € versés** (sous forme de subvention), 11 dossiers en cours et 8 dossiers sans suite ou non éligibles.



RETOUR SUR 2021

Objectif 2 : gérer et développer les zones d'activités économiques

- **Gestion des entreprises « locataires » :**
 - Identification des travaux à réaliser dans les locaux d'activités mis en location
 - Suivi des baux commerciaux
 - Gestion des arrivées/départs de locataires
 - Relations avec notaire et diagnostiqueur immobilier
- **Suivi des acquisitions et ventes de terrains ou bâtiments**
 - Acquisition d'un terrain de 7 197m² et vente d'un bâtiment de 231 m², dans la ZAE de la Jouanne, à Ouzouer sur Loire.
 - Relations avec notaire, diagnostiqueur immobilier et géomètre.
- **Suivi des travaux menés dans les ZAE :**
 - Réfection d'un tronçon de voirie et de la signalétique dans la ZAE de la Pillardière, à Sully sur Loire (réunions de travail et de chantier)
 - Transformation en cours du bâtiment central de la ZAE de la Jouanne, en réponse aux besoins de 3 entreprises locataires (relations entreprises, réunions de chantier)
- **Projet de conception du nouvel éco-parc forestier des Ajeunières, à Bray-Saint Aignan :**
 - Participation aux réunions de travail du groupe projet (élus, maître d'œuvre, bureaux d'études)
 - Relations avec les entreprises désireuses de réserver un terrain
 - Environ 6,5 ha d'ores et déjà réservés sur les 8 ha cessibles
- **Suivi de projets de construction de bâtiments confiés à un investisseur privé :**
 - 2 projets de construction de bâtiments, au profit d'entreprises souhaitant rester en location, ont été confiés à un investisseur privé (1 projet dans la ZAE de la Jouanne à Ouzouer sur Loire / 1 projet dans la ZAE des Gabillons, à Dampierre en Burly)
 - Suivi des projets et rôle d'interface entre les entreprises et l'investisseur privé.



Objectif 3 : promouvoir le travail en réseau et les projets collaboratifs

- **Relations avec différentes structures et instances engagées dans le développement économique**



Agence de
développement
économique régionale

- Participation aux manifestations organisées par Dev'Up (Université des développeurs économiques et des élus en charge du développement économique)
- Participation à la formation expérimentale « création et animation d'un réseau local d'entreprises » et présentation de l'action menée, sur ce thème, par la Communauté de communes, lors d'une AG de Dev'Up.



Agence de
développement économique
départementale

- Montant de la contribution financière de la Communauté de communes : 17 202 €
- Collaboration régulière avec le chargé de mission dédié au bassin d'emploi de Gien (visites communes en entreprises, ...)



Structure chargée
de l'accompagnement
à la création - reprise
d'entreprises

- Montant de la contribution financière de la Communauté de communes : 9 860 €
- 11 créateurs d'entreprises du territoire ont bénéficié de prêts à taux 0%, pour un montant total de 144 000 €

Comité de développement de l'emploi sur le bassin de Gien
Accueil de la réunion de mars 2021 dans les locaux de la Communauté de communes

- < Déplacement du président de Région
Organisation de l'événement (visite d'une entreprise et réunion d'échanges avec les maires du territoire).

- Conception et lancement de la boutique en ligne
« achetezenvaldesully.fr »



- **Rapprochement des 3 Communautés de communes qui constituent le bassin d'emploi de Gien**

- Réunions de travail avec les Communautés de communes Giennoises et Berry Loire Puisaye
- Identification de problématiques nécessitant d'être traitées au niveau du bassin d'emploi (attractivité, tourisme, prospective socio-économique, ...)

- **Relance du Projet de territoire**

Participation à la formation et aux réunions destinées à relancer le processus de mise à jour et de suivi du Projet de territoire.

Zoom sur...

la création et animation
d'un réseau local d'entreprises

- > Conception du dispositif et organisation de 2 « RencontrEco du Val de Sully »
- > Rencontres individuelles avec 7 entreprises en vue de bâtir le programme des rencontres 2022

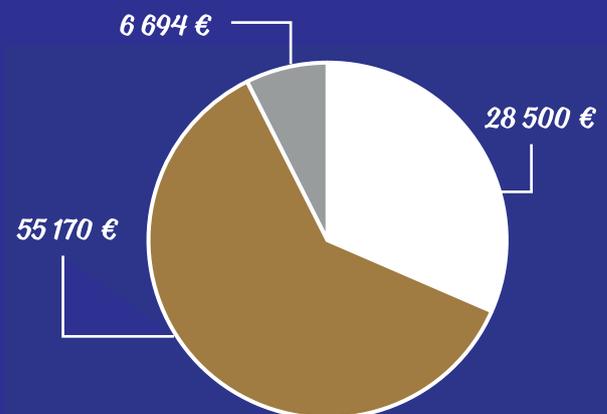


1^{ère} RencontrEco
à la Maison pour tous



Pour résumer

82 projets et demandes d'entreprises



- Soutien exceptionnel à la trésorerie des entreprises
- Aide en faveur des très petites entreprises
- Aide à l'investissement immobilier

 **RencontrEco**
DU VAL DE SULLY

TOURISME

L'Office de Tourisme du Val de Sully est une régie autonome avec ses missions, définies par le Code du tourisme mais aussi par les orientations arrêtées par la collectivité territoriale. Il assure la promotion du territoire et de ses activités par tous les moyens à sa disposition, pour tous les professionnels locaux et bien sûr pour tous les touristes qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux ou venant de l'étranger.

MISSIONS

> Accueil des touristes et des habitants

- Toute l'année dans les bureaux de Germigny des Prés, Saint Benoît sur Loire et Sully sur Loire
- Du 1^{er} juin au 5 septembre à la tour de la Loge (parc du Château) mise à disposition par le Conseil départemental

> Information et promotion

- Edition des documents pour la promotion du territoire
- Site internet www.tourisme-valdesully.fr
- Page Facebook [facebook.com/ValdeSullyTourisme/](https://www.facebook.com/ValdeSullyTourisme/)
- Instagram

> Découverte du territoire

- Visites guidées de l'oratoire à Germigny des Prés
- Visites estivales
 - > Le port de Saint Benoît sur Loire
 - > Le port de Saint Père sur Loire
 - > Sully ville meurtrie (bombardements de 1940 et 1944)
- Les Cheminades

Actions

- **Création de contenu pour les supports de communication afin de mettre en valeur les atouts du territoire** (+ de Richesses, + de Saveurs, + de Repos, + de Nature, + de Repères, + de traductions, visites estivales, randonnées pédestres, boucles cyclo, cheminade historique, fiche oratoire, fiche abbaye, fiches produits groupes...)

- **Accueil hors les murs**

- > Chaque jeudi (en juillet et août) à l'aire de stationnement des camping-cars à Sully sur Loire.
- > Sur les manifestations touristiques (Heures historiques, fête de la Sange...)

- **Relations presse écrite et radio**

- > 2 points presse par an (printemps et automne)
- > Emission mensuelle avec RCF portant sur un aspect touristique du Val de Sully (débuté en novembre)
- > France bleu

CIBLES

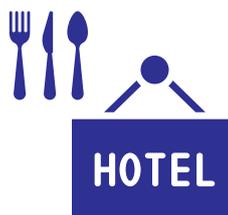
Touristes français et étrangers



Habitants



Prestataires



Partenaires



L'OFFICE DE TOURISME

L'équipe

- 1 directeur
- 6,5 etp conseillères en séjour permanentes
- 3 saisonnières sur 6 mois (avril/mai à septembre/octobre)
- 1 saisonnière sur 4 mois (juin à septembre)

Le budget de fonctionnement

- Budget 2021 voté : 451 021 €
- Total des dépenses 2021 : 427 702,27 € (salaires compris)
- Total des recettes 2021 hors subvention : 87 867,98 € (20,54 % du budget)
- Montant subvention d'équilibre : 287 893,21 €

SUR LE WEB

Site Internet

27 148 sessions (+16%)

67 178 pages vues
2,47 pages vues par session

Facebook

3 126 fans (+ 748 abonnés, soit +31%)

290 posts sur l'année

372 873 personnes touchées

32 415 interactions

Taux d'engagement de 8,69%

7 vidéos réalisées en interne

Audience : 61,2% de femmes et 38,8% d'hommes

Tranches d'âges les plus touchées : 35 – 44 ans et 45 – 54 ans

Campagne Facebook avec « Merveilles médiévales »

3 posts > juin : l'oratoire, juillet : l'abbatiale et août : les Heures historiques.

Total : 116 845 personnes touchées, 6 401 interactions

Régions les plus touchées : Hauts de France, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes

La commission culture/patrimoine/tourisme

Elle est composée de 26 élus, animée par Alain Mottais vice-président, et Stéphanie Lawrie, conseillère déléguée.



Instagram

1 046 followers

35 publications

Audience : 54,2% de femmes et 45,8% d'hommes

Tranches d'âges les plus touchées : 35 – 44 ans puis 25 – 34 ans



Assumez vos contradictions en #ValdeSully.



Le 4 août 2021

Plus grosse audience Facebook de l'année :
5 257 personnes touchées

RETOUR SUR 2021

Accueil des touristes

13 144 contacts (-8%) se répartissant en :
> **9 744 contacts dans les bureaux d'information touristique**
dont 8 575 français et 1 169 étrangers
> **3 400 contacts à la tour de la Loge**
dont 2 704 français et 696 étrangers

TOP 5 des visiteurs étrangers :

 Pays-Bas  Allemagne  Belgique
 Espagne  Grande-Bretagne

Fréquentation de l'oratoire

28 135 personnes contre 14 412 en 2020 (+ 95%).
Dont 3 groupes représentant 225 personnes.

Expositions à la Grange germignonne

810 personnes ont visité les 11 expositions (+42%).

La boutique de l'Office de Tourisme



7 812 produits vendus
3 310 clients



La Loire à vélo et la Scandibérique

Comptage au 30 novembre 2021

Compteur à Saint Benoît sur Loire : 27 954 (+12,4%)
Compteur à Saint Aignan le Jaillard : 26 042 (+17,5%)

Comptage au 31 décembre 2021

Compteur à la passerelle
Sully sur Loire /Saint Père sur Loire :

- 51 008 vélos et 93 624 piétons
- Sens de circulation :
 - > Saint Père vers Sully : 52% des flux
 - > Sully vers Saint Père : 48% des flux





Visites guidées

- **Visite de l'oratoire pour individuels** : 31 dates programmées + 17 visites spontanées soit 248 personnes.
- **Visite de l'oratoire pour groupes** : 8 groupes pour 143 personnes. A noter 3 groupes annulés pour 225 personnes.
- **Visite de l'oratoire pour les élus communautaires** : 5 visites pour 8 personnes.
- **Visite de l'oratoire pour les habitants de Germigny des Prés** : 9 visites pour 29 personnes.
- **Visite du port de Saint Benoît sur Loire** : 3 visites pour 21 personnes.
- **Visite du port de Saint Père sur Loire** : 1 visites pour 12 personnes (2 visites annulées).
- **Visite « Sully Ville Meurtrie (bombardements de 1940 et 1944) »** : 4 visites pour 33 personnes (1 visite annulée).
- **Cheminades** : 15 cheminades ont pu se dérouler (3 ont été annulées) regroupant 97 personnes.

NOUVEAU Wivisites

Désormais, sont disponibles sur l'application smartphone :

- la visite de l'oratoire (en remplacement de l'audioguide)
- la Cheminade historique de Sully sur Loire
- la visite de Saint Benoît sur Loire
- le sentier du héron à Dampierre en Burly

154 téléchargements en 3 mois

dont 58 pour la Cheminade historique, 18 pour le village de Saint Benoît, 71 pour l'oratoire et 7 pour le sentier du héron cendré.



Pour résumer

3 missions

> Accueil des touristes et des habitants

13 144 contacts

> Information et promotion

27 148 sessions sur site internet

3 179 fans sur facebook

+ des documents imprimés

> Découverte du territoire

85 visites pour 591 personnes

+ intégration des visites sur Wivisites (application smartphone)

Budget : 427 702,27 €

CA boutique : 30 386,15 €



Documentation touristique

+ de richesses, + de saveurs, + de repos, + de nature, + de repères, + de traductions, visites estivales, 20 randonnées pédestres, 17 boucles cyclo, cheminade historique, fiche oratoire, fiche abbaye, fiches produits groupes...

PATRIMOINE

La Communauté de communes du Val de Sully est la seule du Loiret à compter, sur son territoire, 3 sites patrimoniaux attirant plus de 50 000 visiteurs par an. Forte de cet atout culturel et touristique, elle s'investit spécifiquement dans la valorisation du site abbatial de Saint-Benoît-sur-Loire, à travers l'exploitation du Belvédère. Ce dernier est aussi un équipement de territoire, ayant vocation à révéler et à faire rayonner le patrimoine du Val de Sully.

MISSIONS

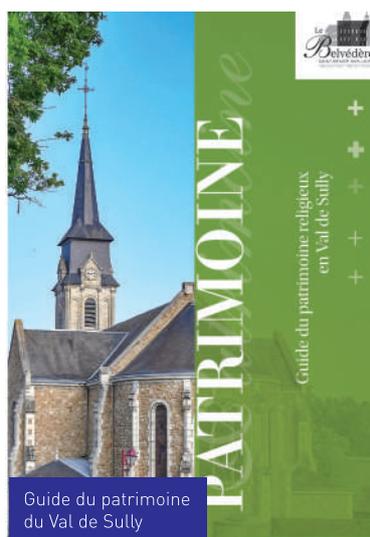
> **Valorisation de l'abbaye de Fleury à Saint Benoît sur Loire**

et

> **Exploitation du Belvédère espace interactif dédié à son histoire et son architecture**

Actions

- Documentation et recherche.
- Conception et mise en œuvre de **visites guidées** de l'abbatiale, du bourg de Saint Benoît sur Loire et du Belvédère : à heures fixes en haute saison pour les individuels, sur demande toute l'année pour les groupes.
- Conception et mise en œuvre d'animations culturelles à destination du **grand public** : conférences, rencontres, participation à des événements nationaux.
- Conception d'une offre pédagogique à destination des **jeunes publics** : visites guidées, ateliers et animations pour les groupes scolaires et périscolaires, et les individuels pendant les vacances. Mise en œuvre dans une salle pédagogique dédiée (ou hors les murs) avec le concours occasionnel d'intervenants qualifiés : artistes, artisans d'art, associations. Création de supports pédagogiques ; suivi logistique, commandes de matériel et fabrication ; rangement et nettoyage.
- Conception et mise en œuvre d'une médiation indirecte : signalétique et mobilier d'interprétation, supports imprimés, contenus web.
- Production d'**expositions temporaires** et de catalogues : *Des tapis de marbres pour saint Benoît* (2020-2021), *Patrimoine religieux en Val de Sully* (2021).
- Développement des publics et commercialisation en lien avec le service communication et l'Office de tourisme : identification des publics-cibles, définition et mise en œuvre d'un plan de communication, édition et diffusion de supports (programmes semestriels, plaquette groupes, plaquette scolaires), achats d'espaces publicitaires, promotion touristique, relations publiques, presse et partenaires.
- En lien avec l'Office de Tourisme : **accueil du public**, suivi logistique de l'équipement.



> Connaissance et valorisation du patrimoine du Val de Sully



Visite de l'église de Dampierre en Burly

- Documentation et recherche.
- Définition et mise en œuvre d'actions de valorisation du patrimoine du Val de Sully : visites guidées, expositions, supports imprimés.
- Accompagnement de projets de valorisation municipaux ou associatifs.
- Intégration de réseaux professionnels et action partenariale : Communauté des moines, municipalités du Val de Sully, DRAC Centre-Val de Loire, Région Centre-Val de Loire (service Patrimoine et Inventaire), Département du Loiret (Archives départementales, Conservation des Antiquités et Objets d'Art), Médiathèques d'Orléans, Musées d'Orléans, Les Amis du FRAC, Pastorale du Tourisme, Education nationale, Fédération archéologique du Loiret.

CIBLES

Habitants



Scolaires



Visiteurs et touristes



ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

Sous la responsabilité du directeur culture-patrimoine, attaché de conservation du patrimoine et guide-conférencier :

- 1 médiatrice du patrimoine en charge du développement des publics, guide-conférencière
- 1 chargée de coordination patrimoine-tourisme (1 semaine sur 2)
- 1 médiatrice du patrimoine en charge de l'action éducative à temps plein (contrat non renouvelé, départ mars 2021) relayée par 1 adjointe du patrimoine officiant au service bibliothèques (1 jour par semaine)

La commission culture-patrimoine-tourisme

Le Belvédère et la valorisation du patrimoine sont du ressort de la commission culture-patrimoine-tourisme. Cette commission regroupe 26 élus et est animée par Alain Mottais vice-président, et Stéphanie Lawrie, conseillère déléguée. En 2021 ont été convoquées 3 sous-commissions et une commission plénière.

LE BUDGET réalisé en 2021

• Investissement (dépenses)

45 135 € réalisés
(dont construction 44 250,84 €)

• Fonctionnement (dépenses)

91 910,47 €* réalisés
* dépenses de personnel non comprises, incluses dans le budget des ressources humaines

• Subventions pour l'exposition

Patrimoine religieux en Val de Sully
Département du Loiret : 5 216 €
PACT Région Centre-Val de Loire (prévisionnel) : 6 000 €

RETOUR SUR 2021

Travaux

Livraison des derniers contenus du lot « Accessibilité » (dispositifs à destination des personnes en situation de handicap) et solde du marché de construction du Belvédère.

Communication

Report de la campagne initialement prévue (1^{er} semestre), affichage via le réseau Loire Vision (pour les Journées européennes du patrimoine). Participation à la bourse d'échange touristique (11 mai), accueil des journalistes du Guide vert (5 juin). Retombées presse et radio de l'exposition Patrimoine religieux. Mise à l'étude d'une campagne de notoriété pour 2022.

Visites guidées

360 participants

dont 182 dans le cadre de groupes constitués, 178 individuels (dans le cadre de visites à heure fixe).

Scolaires

En raison de la fermeture et du resserrement des moyens humains (non-reconduction de la médiatrice en charge), seuls 2 groupes accueillis en 2021, soit **157 élèves** : 151 collégiens pour une journée d'intégration, et 6 élèves en Bac pro Patrimoine bâti (lycée Gaudier-Brzeska, Saint-Jean-de-Braye). Un atelier hors-les-murs à l'école de Guilly (17 élèves). Offre pédagogique en cours de relance par une agente des bibliothèques présente 1 jour par semaine.

Fréquentation

A la suite des mesures gouvernementales, **le Belvédère a fermé ses portes du 30 octobre 2020 au 19 mai 2021.**

Ventilation par tarifs : 65 % plein tarif, 13 % tarif réduit, 22 % gratuit (- 12 ans, Journées du patrimoine et événements).

Mois	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Jours d'ouverture	13	30	31	31	30	27	24	20	206
Entrées	140	248	460	696	704	228	121	60	2657
Entrées/jour	11	8	15	22	23	8	5	3	13

Journées européennes du patrimoine

Impactées par le contexte sanitaire, avec une coordination tardive et des ouvertures limitées aux visites d'églises.

SAMEDI 18 SEPTEMBRE

Germigny des Prés	Visites guidées de l'oratoire (Office de Tourisme)	22
	Visite libre de l'oratoire	137
Saint Benoit sur Loire	Visite guidée de la basilique (moines)	10
	Le Belvédère (visite libre et ateliers)	89

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

Germigny des Prés	Visites guidées de l'oratoire (Office de Tourisme)	22
	Visite libre de l'oratoire	133
Saint Benoit sur Loire	Visite guidée de la basilique (moines)	40
	Le Belvédère (visite libre et ateliers)	191
Isdes	Ouverture de l'église et accueil commenté (Amis du patrimoine d'Isdes)	16
	Visite guidée de l'église et initiation architecture/calligraphie (Belvédère)	55
Viglain	Visite libre de l'église (Mme Bartoux)	69
	Visite guidée de l'église (Belvédère)	15
Ouzouer sur Loire	Visite guidée de l'église (Belvédère)	15
	Exposition et conférence « Se soigner autrefois » (samedi et dimanche / GRAHS)	77

TOTAL 876



Visite d'une école

Théodulfe

Du 1^{er} au 3 octobre, co-organisation des Journées d'étude *Un tombeau de papier* pour Théodulf d'Orléans (Universités Lyon III, Sorbonne Université, Panthéon Sorbonne, communauté des moines). 50 participants à la conférence de Caroline Chevalier-Royet (Lyon III), 18 participants à la visite de l'oratoire par Christian Sapin (CNRS-Université de Bourgogne).

Pavement

- **Clôture de l'exposition temporaire** *Des tapis de marbre pour saint Benoît*, consacrée au pavement du chœur de l'abbatiale le 7 mars. En raison des fermetures, elle n'a été ouverte au public que 48 jours (septembre-octobre).
- **Confection d'une marbrothèque** (27 échantillons) pour les ateliers pédagogiques.

C'est mon patrimoine

Dans le cadre d'un projet du Collectif NOSE, 44 enfants (individuels et centres de loisirs) accueillis les 25, 26 et 27 octobre pour une visite théâtralisée et des ateliers de sérigraphie. Soutenu par la DRAC Centre-Val de Loire via le dispositif *C'est mon patrimoine*.

Val de Sully

- **Neuvy en Sullias** : participation au projet de parcours d'interprétation du trésor (municipalité, Tourisme Loiret, Musées d'Orléans).
- **Germigny des Prés** : réflexion sur la valorisation de l'oratoire (municipalité, Office de Tourisme, Line Van Wersch/CNRS-UMR Arscan).
- **Saint Benoît sur Loire** : participation au comité de pilotage de la restauration du clos et du couvert de l'abbatiale (municipalité, DRAC, Département).

Max Jacob

Dans le cadre du stage d'une étudiante de l'École du Louvre, inventaire du fonds Max Jacob (documents manuscrits acquis par la Communauté de communes, 2015-2020).

Réceptif

Inauguration Loir'Étape (18 juin), journée à vélo du Conseil départemental (21 juillet).



Pour résumer

206 jours d'ouverture

à partir du 19 mai

2657 entrées

(3320 en 2020)

360 participants
aux visites guidées

157 scolaires accueillis

112 catalogues vendus

226 abonnés Facebook

Note Google : **4,8 / 5**



Zoom sur...

Patrimoine religieux en Val de Sully

Cette année, le Belvédère a mis à l'honneur le patrimoine religieux des 19 communes :

- Recherches aux Archives départementales et aux Musées d'Orléans, tournée des églises avec le conservateur des Monuments historiques et la conservatrice des Antiquités et Objets d'Art.
- Prises de vues dans les églises (avril-juin) par 3 photographes du patrimoine.
- Exposition en deux parties : au Belvédère (3 juillet 2021-9 janvier 2022, accès payant) et en plein air avenue Célestin Chateigner (3 juillet-7 novembre 2021, accès libre).
- Restauration (atelier Antepostquem) et exposition de 23 objets liturgiques conservés à Isdes, Lion en Sullias, Neuvy en Sullias, Bray-Saint Aignan, Saint Florent, Saint Père sur Loire, Villemurlin, Viglain et Vannes sur Cosson.
- **Édition du Guide du patrimoine religieux en Val de Sully** (120 p., 202 illustrations, 1500 exemplaires), en vente au Belvédère et dans les Offices de Tourisme, 7 €.
- **24 visites guidées dans 19 églises** du Val de Sully.

SAISON CULTURELLE



Les coureurs
à Lion en Sullias

Depuis la création de la Communauté de communes en 2017, le service culture-patrimoine est chargé de coordonner les différents niveaux de programmation à l'œuvre sur le territoire : spectacles programmés en propre, propositions des autres services (bibliothèques, école de musique), projets des partenaires du territoire (municipalités, associations). Cette coordination s'est structurée dans le cadre d'une convention PACT conclue en 2018 avec la Région Centre-Val de Loire et renouvelée depuis. Elle s'incarne dans une saison culturelle commune, pour le plaisir du plus grand nombre.

MISSIONS

> Programmation de spectacles
dans le cadre d'une saison culturelle à l'année, visant à l'irrigation de l'ensemble du territoire communautaire.

> Coordination de la saison culturelle
suivi et animation du PACT Val de Sully

> Instruction et suivi des subventions
aux associations culturelles.

Actions

- Accompagnement des élus dans les choix de programmation, réception des propositions des compagnies et sociétés de production.
- Suivi administratif et budgétaire des spectacles, préparation et mise à la signature des contrats, suivi de facturation.
- Coordination logistique des représentations : transport, hébergement et restauration des artistes et techniciens, courses, coordination avec les lieux et municipalités d'accueil. Création de feuilles de route.
- Sur place le jour de la représentation : aménagement de la salle et des loges, accueil des artistes et prestataires, accueil du public et billetterie. Mise en œuvre des conditions de sécurité et des conditions sanitaires éventuelles.
- Après la représentation : contrôle de la régie spectacles et évaluation.
- Synthèse des projets des élus, des autres services communautaires (bibliothèques, école de musique), des municipalités et associations du territoire.
- Suivi et animation du PACT de l'année en cours : réception des bilans des manifestations, reversement des subventions en lien avec le service Finances.
- Préparation et transmission à la Région du dossier PACT de l'année n+1 : collecte des éléments des partenaires, saisie et mise en signature.
- Communication de la saison culturelle en lien avec le service communication : plaquette de saison, affiches, flyers, réseaux sociaux, insertions presse, site Internet de la Communauté de communes (agenda et billetterie en ligne).
- Mise en application du règlement d'attribution.
- Réception et traitement des demandes de subventions des associations culturelles.



CIBLES



**Habitants et usagers
du Val de Sully et
hors du territoire**

LE BUDGET réalisé en 2021

- **Fonctionnement (dépenses)** : 65 650,59 €* réalisés

Postes principaux : coûts artistiques et techniques des spectacles (31 851,06 €), subventions aux associations, y compris reversement du PACT (16 324,25 €).

- **Fonctionnement (recettes)** : 38 963,34 €

Postes principaux : subvention PACT Région Centre-Val de Loire (solde 2020 et acompte 2021) 34 255,10 €, billetterie 3 460 €.

Il n'y a pas ni dépense, ni recette d'investissement.

* dépenses de personnel non comprises,

incluses dans le budget des ressources humaines

RETOUR SUR 2021

Impacts du contexte sanitaire et fréquentation

Annulation de la représentation publique de Matiloun (mais maintien des séances scolaires), report de deux spectacles sur 2022, mise en place du passe sanitaire à partir du 21 juillet, jauge limitée pour certains concerts de l'Oratoire, difficulté à remobiliser le public à la reprise et à communiquer sur les changements de date.

Spectacle	Date	Lieu	Spectateurs
Matiloun	8, 9 et 10 mars	Saint Benoît sur Loire	186 (scolaires)
Unopia			Reporté en 2022
Juste Heddy			Reporté en 2022
Concert de l'oratoire 1 : Pan'N'Co	4 juillet	Germigny des Prés	92
Concert de l'oratoire 2 : Joanne McIver et Christophe Saunière	11 juillet	Germigny des Prés	86
Concert de l'oratoire 3 : Duo Fines Lames	18 juillet	Germigny des Prés	42
Concert de l'oratoire 4 : Unio	25 juillet	Germigny des Prés	47 (jauge limitée)
Concert de l'oratoire 5 : Thibault Cauvin	1 ^{er} août	Germigny des Prés	49 (jauge limitée)
Les Pieds tanqués	25 septembre	Sully sur Loire	22
100 mètres papillon	1 ^{er} octobre	Ouzouer sur Loire	13
Mémoires en short	15 octobre	Saint Benoît sur Loire (Isdes : représentation annulée)	4
Les Sœurs Tartellini	12 novembre	Guilly	36
Les coureurs	26 novembre	Lion en Sullias	75
Trali Vari	4 décembre	Vannes sur Cosson	11

TOTAL 663

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

Sous la responsabilité du directeur culture-patrimoine

- 1 chargée de programmation culturelle (départ mai 2021)
- A mi-temps : 1 chargée de production culturelle (arrivée 25 juin 2021)

La commission culture-patrimoine-tourisme

La saison culturelle est du ressort de la commission culture-patrimoine-tourisme. Cette commission regroupe 26 élus et est animée par Alain Mottais vice-président, et Stéphanie Lawrie, conseillère déléguée.

En 2021 ont été convoquées 3 sous-commissions et une commission plénière.

Un comité de programmation regroupe M. Mottais, Mme Lawrie, M. Mercadié ainsi que les directeurs Culture-patrimoine, des Bibliothèques, de l'Ecole de Musique et de l'Office de Tourisme.

Reprise compliquée

Les spectacles programmés en septembre-octobre ont pâti de la difficulté à relancer la saison après une période sanitaire compliquée. Le conte peine à mobiliser (Trali Vari, Mémoires en short), la chanson et l'humour (Les sœurs Tartellini, Les coureurs) restent des valeurs sûres.

Attractivité

663

spectateurs
accueillis

392

résidents
sur le territoire

180

résidents
hors territoire

91

non
renseigné

Communication

La plaquette de saison, à l'année, a été éditée à 6000 exemplaires mais sa diffusion a été avortée par les mesures sanitaires en début d'année. Des supports complémentaires ont été diffusés au fil des aménagements de dates. Interventions sur les radios locales et retombées presse. L'évolution de la plaquette de saison (format, périodicité, tirage, diffusion numérique) est mise en chantier pour 2022.

Programmation 2022

En lien avec les élus, le mode de programmation a été réinterrogé. Il en résulte un repositionnement du service (producteur plutôt qu'initiateur) et la mise en place d'un comité de programmation. Parmi les ambitions poursuivies : **réinvestir les municipalités des choix artistiques et de la mise en œuvre logistique**, les accompagner, et programmer un spectacle avec une tête d'affiche dans une salle de grande capacité. Les concerts de l'Oratoire sont programmés en collaboration avec l'école de musique.

Pact 2022

24 manifestations ont été intégrées au dossier pour un budget artistique total prévisionnel de 73 689 €. Elles sont programmées par 3 services communautaires (Bibliothèques, Ecole de musique, Culture-Patrimoine) et 5 partenaires (associations La Gare 126 et L'Eté musical, communes de Lion-en-Sullias, Germigny-des-Prés et Cerdon). Le dossier a été soumis au conseil communautaire du 16 novembre et transmis à la région le 19 novembre.

Subventions aux associations culturelles

À la demande des élus, le service a travaillé sur une version révisée et simplifiée du règlement d'attribution, avec des taux d'intervention financière fixe, soumis à conditions, pour les associations d'une part, et les communes d'autre part.



100 m papillon
à Ouzouer sur Loire



Les sœurs Tartellini
à Guilly



Trali Vari
à Vannes sur Cosson

16 324 €
(dont 12 234 €
dans le cadre du
reversement du PACT)

reversé à

8 associations
culturelles du
territoire

Zoom sur...

La 10^e édition des concerts de l'oratoire

CONCERTS DE L'ORATOIRE

MUSIQUES DU MONDE GERMIGNY DES PRÉS
18H | SAISON 2021

Dimanche 4 juillet
Pan'n'co Steelband (plein air et gratuit)

Dimanche 11 juillet
Joanne Mc Iver et Christophe Saunière

Dimanche 18 juillet
Duo Fines Lames

Dimanche 25 juillet
Unio

Dimanche 1^{er} août
Thibault Cauvin

Com' sur un nuage

316 spectateurs accueillis
133 résidents sur le territoire
147 résidents hors territoire
36 non renseignés

(530 en 2019, 215 en 2020).

Un temps fort de la programmation ! Ambiance souvent festive, réception enthousiaste du public, interaction avec les artistes et découverte des instruments en fin de représentation. Thibault Cauvin : malgré une jauge limitée, la tête d'affiche 2021 a conquis un public comptant des fans de longue date.



Pour résumer

12 représentations :
7 spectacles, 5 concerts

1 événement annulé : WERock
2 spectacles reportés en 2022

34 artistes reçus dans
7 communes d'accueil

8 entreprises locales
engagées (hébergement,
alimentation, imprimerie)

663 spectateurs
dont 186 scolaires
(rappel 2020 : 1061 spectateurs).

59 % des spectateurs
viennent du territoire

Presse : événements
relayés dans les agendas,
10 articles dédiés,
3 interviews radio

Coût global saison
par spectateur : **35 €**

Reste à charge de la
collectivité : **23 082 €**

CINÉMA



Situé boulevard Jeanne d'Arc à Sully sur Loire, le cinéma Le Sully est un établissement mono-écran de 203 places, dont le bâtiment est la propriété de la Ville de Sully-sur-Loire depuis 1986. La Communauté de communes a acquis le fonds de commerce en septembre 2017 et exploite l'établissement en régie directe depuis avril 2018 (18 000 spectateurs en 2019). En 2021, la Communauté de communes a souhaité faire évoluer ce mode de gestion : le cinéma est exploité par un délégataire depuis le 1^{er} novembre.

MISSIONS

- > **Permettre l'accès du public**
le plus large à la production cinématographique.
- > **Contribuer au travail d'éducation**
à l'image des scolaires : participation aux dispositifs Cinématernelle, Ecole et cinéma, Collège au cinéma.
- > **Promouvoir la diversité du cinéma**
à travers des séances et des animation dédiées.
- > **Proposer un cycle estival**
de cinéma en plein air.

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

Sous la responsabilité du directeur culture-patrimoine :

- 1 opérateur-projectionniste agent de maîtrise (départ novembre 2021)
- 1 opérateur-projectionniste adjoint technique (départ mars 2021)

La commission culture-patrimoine-tourisme

Jusqu'à sa concession, le cinéma était du ressort de la commission culture-patrimoine-tourisme. Cette commission regroupe 26 élus et est animée par Alain Mottais vice-président, et Stéphanie Lawrie, conseillère déléguée. En 2021 ont été convoquées 3 sous-commissions et une commission plénière. La commission de délégation de service public s'est réunie le 6 juillet 2021 pour l'ouverture des offres puis le 15 juillet pour la présentation du rapport d'analyse des offres.

Zoom sur... La Délégation de Service Public

Par délibération en date du 13 avril 2021, le Conseil communautaire a approuvé le choix d'un mode de gestion déléguée sous la forme d'une concession de service public. Une procédure de publicité et de mise en concurrence a été engagée sur la base d'un dossier de consultation des entreprises établi par le service et la Direction générale, avec une date de remise des candidatures fixée au 1^{er} juin. Deux entreprises ont remis un dossier dans les délais. Réunie le 15 juillet 2021, la Commission de délégation de service public a recommandé de choisir l'offre de la Gâtinaise de spectacles. Approuvée par le conseil communautaire du 21 septembre, la délégation de la gestion et de l'exploitation du cinéma à la Gâtinaise de spectacles est effective depuis le 1^{er} novembre 2021, pour une durée de 5 ans.



RETOUR SUR 2021

Impact du contexte sanitaire

A la suite des mesures gouvernementales, le cinéma a fermé ses portes du 28 octobre 2020 au 18 mai 2021. Il a été exploité en régie directe du 19 mai au 31 octobre 2021 avec mise en place du passe sanitaire, désinfection des points de contact, aération entre les séances et adaptation des horaires (8 par semaine). Aucune séance scolaire n'a pu avoir lieu.

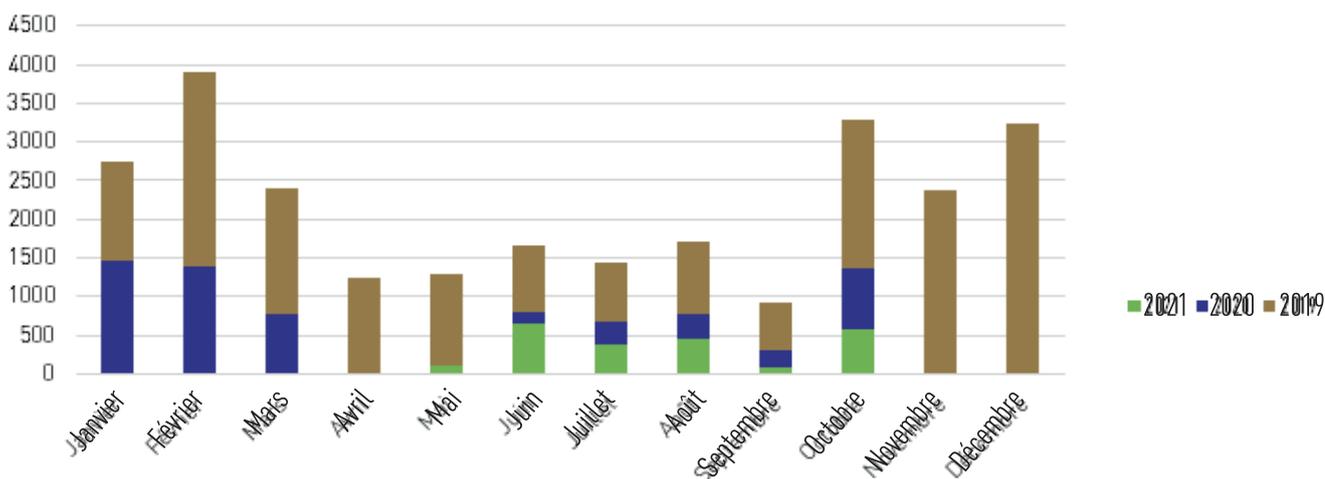
Box office du 19 mai au 31 octobre

(exploitation par la Communauté de communes)

Rang	Film	Entrées
1	Mourir peut attendre	206
2	Kaamelott volet 1	186
3	Eiffel	180
4	Adieu les cons	162
5	Un tour chez ma fille	158
6	Le trésor du Petit Nicolas	122
7	Le sens de la famille	103
8	Illusions perdues	95
9	Le loup et le lion	91
10	30 jours max	89

Fréquentation du 19 mai au 31 octobre

(exploitation par la Communauté de communes)



Pour résumer

Fermé du 28 octobre 2020
au 18 mai 2021.

Exploité en régie directe
du 19 mai au 31 octobre.

69 films projetés
(139 en 2020)

191 séances
(355 en 2020)

3396 entrées
payantes
(5388 en 2020)

18 spectateurs
par séance
(15 en 2020)

18 366 chiffre d'affaires

Exploité pour 5 ans par la Gâtinaise
des spectacles depuis le 1^{er} novembre.

Billetterie du 19 mai au 31 octobre

(exploitation par la Communauté de communes)



3 396

entrées payantes
(rappel 2020 : 5 388)

1 201 entrées abonnement
811 entrées plein tarif
486 entrées tarif réduit +65 ans
415 entrées tarif réduit -14 ans
136 entrées tarif réduit étudiant
132 entrées tarif CE/CNAS/CMCAS
0 entrées scolaires



Tarif moyen de l'entrée : 5,41 €
(rappel tarif plein 7 €)



RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

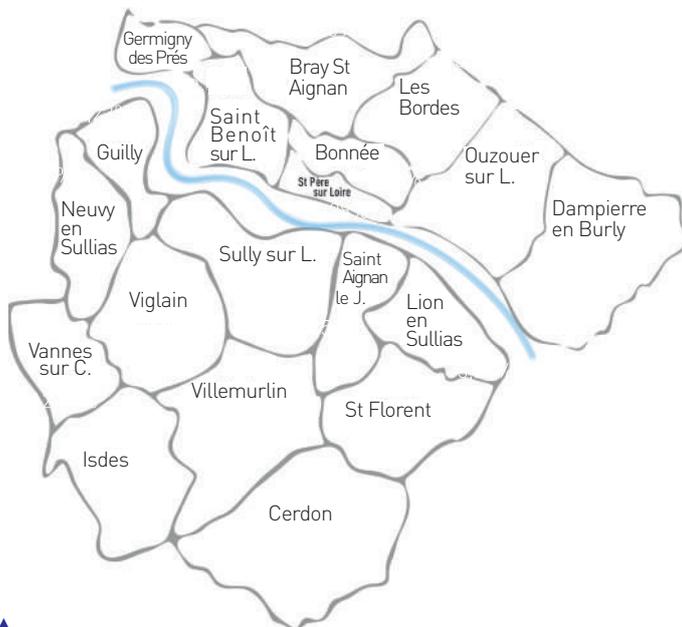
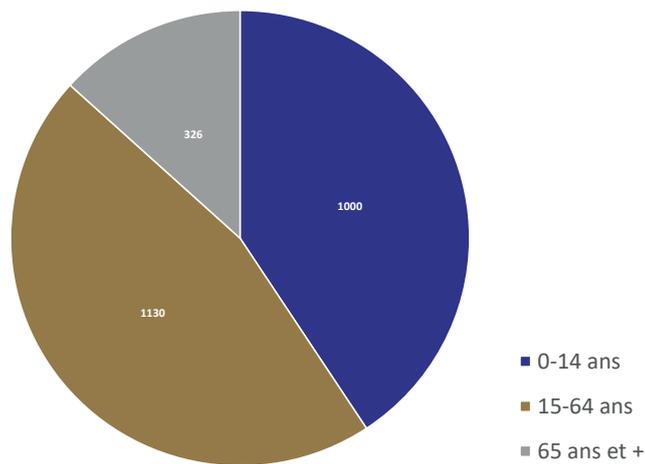
Répartis sur le territoire pour permettre à chaque habitant d'avoir une bibliothèque à moins de 15 minutes de son domicile, les onze établissements du Val de Sully fonctionnent en réseau grâce à un règlement intérieur commun, un système informatisé de gestion des bibliothèques et une navette qui assure une rotation des collections. Selon un politique documentaire globale qui vise à donner et renforcer l'envie de lire, les bibliothèques et médiathèques mettent à disposition du public des supports variés : livres, revues, partitions, documents sonores, documents vidéo (DVD), jeux vidéo, jeux de société, tablettes, liseuses et livres numériques.

MISSIONS 1 > Accueil du public

2815 abonnés actifs **48 149** emprunts pour les particuliers **4 266** emprunts pour les groupes

Des abonnés actifs

Le réseau des bibliothèques compte 2 815 abonnés actifs (2 054 en 2020) dont 2 441 habitants du Val de Sully (1 827 en 2020, soit une hausse de 33%) représentant 9,7% de la population du territoire (7.4% en 2020).



Légende :

Le réseau des bibliothèques compte treize sites.

Commune d'implantation	Superficie	Amplitude horaire hebdo	Nb jours ouverture annuel (rapporté à 2019)	Personnel (en etp)	Nb documents	Nb lecteurs	Nb prêts
Les Bordes	234 m ²	13h30	189 (+42 %)	1,45	8 055	409 (+2%)	5 927 (+25%)
Bray-Saint Aignan	83 m ²	6h30	137 (+45%)	0,66	6 110	240 (+6.7%)	3 706 (+22%)
Guilly	68 m ²	5h	114 (+39%)	0,45	3 109	67 (-5.6%)	797 (-11%)
Neuvy en Sullias	26 m ²	6h30	135 (+70%)	0,33	2 194	154 (-9%)	2 995 (+28%)
Ouzouer sur Loire	377 m ²	20h30	175 (+42%)	2,72	14 639	681 (+5%)	9 638 (+9%)
Saint Aignan le Jaillard	32 m ²	6h30	84 (+100%)	0,35	2 717	70 (+9%)	1 153 (+25%)
Saint Benoît sur Loire	228 m ²	18h	172.5 (+28%)	2,39	9 637	448 (-7%)	8 160 (+9%)
Saint Florent	Fermeture de la bibliothèque en 2021.						
Saint Père sur Loire	115 m ²	7h	141 (+39%)	1,22	4 830	155 (+1.3%)	2 629 (+20%)
Sully sur Loire	195 m ²	17h	195 (+1%)	2,23	9 240	551 (+8.5%)	10 364 (+24%)
Vannes sur Cosson	143 m ²	8h	88 (-8%)	1,31	4 498	81 (-16%)	1 905 (+37%)
Viglain	50 m ²	8h	109 (+45%)	0,49	2 830	101 (-12%)	2 022 (+22%)
Villemurlin (scolaire)	32 m ² partagés avec l'école	Fermée.					

Définitions :

Superficie = espaces publics + espaces de travail

Heures d'ouverture hebdomadaire = hors accueils scolaires

Personnel en ETP = bénévoles + salariés

Nombre de documents mis à disposition (hors magazines, y compris MDL) = au 31/12/2021

Nombre de lecteurs actifs = individuels ayant emprunté au moins 1 document en 2021

Nombre de prêts = nombre de prêts aux individuels + groupes

LE BUDGET réalisé en 2021

- **Fonctionnement (dépenses) :** 152 732 €*
- **Fonctionnement (recettes) :** 16 237 €
- **Investissement (dépenses) :** 22 503 €

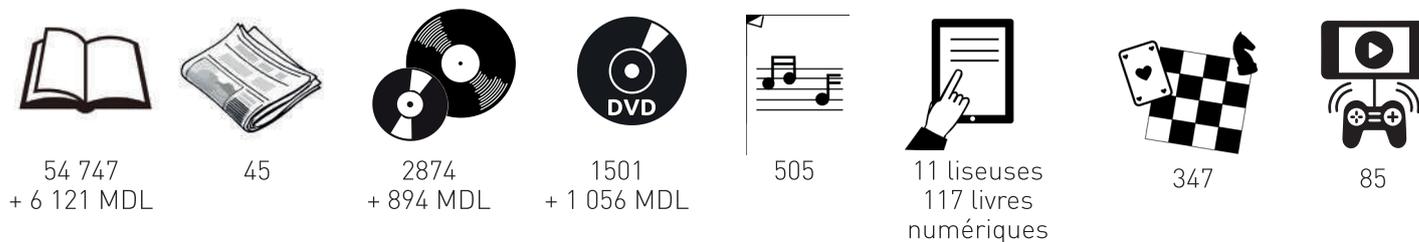
* dépenses de personnel non comprises,

incluses dans le budget des ressources humaines

MISSIONS 2 > Les collections

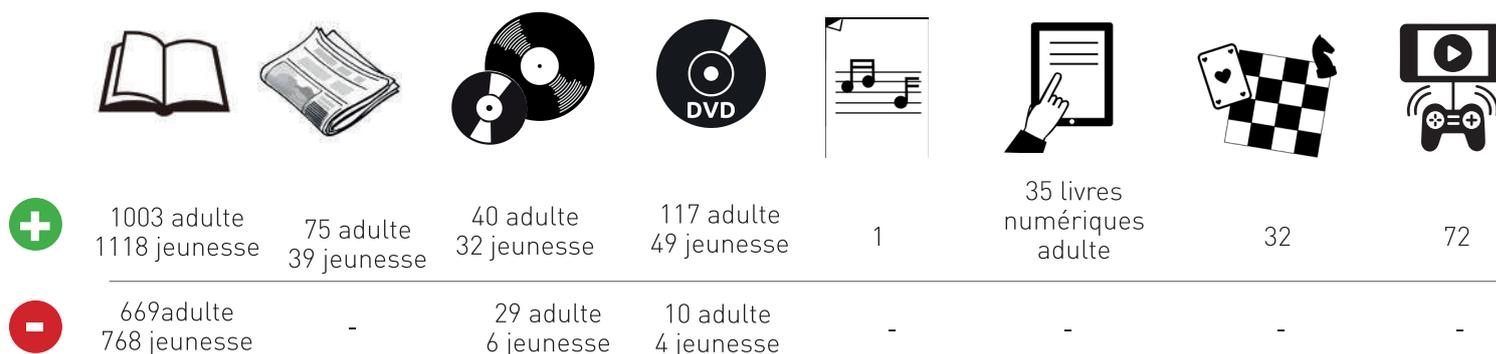
• Les documents disponibles

(MDL = Médiathèque du Loiret)



Nouveau depuis mi-novembre, le jeux vidéo sont proposés eu prêt et depuis le 1er décembre 2021, les jeux de société le sont.

• Des acquisitions et des éliminations



MISSIONS 3 > les actions de médiation

Des rendez-vous 2021 limités par les contraintes sanitaires

3 spectacles tout public :

- *En t'attendant* conte pour les tout-petits joué par Des petits pas dans les grands à Ouzouer, 2 séances et 3 ateliers
- *Ô bleu* par Luc Devèze & Ludovic Souliman en lien avec Le printemps de poètes joué sur temps scolaire (Villemurlin - 2 classes)
- *Comment tu t'appelles ?* par Gilles Bizouerne en milieu scolaire à Neuvy en Sullias

1 week-end jeux vidéo (251 visiteurs)

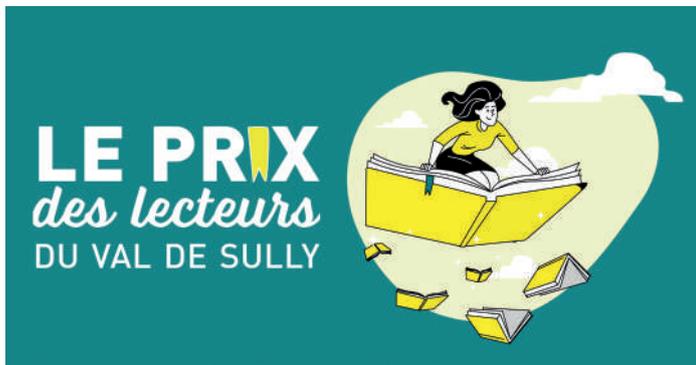
1 stage Minecraft

Nouveauté : Le prix des lecteurs du Val de Sully avec une rencontre d'auteur Bénédicte Belpois



Comment tu t'appelles ?
par Gilles Bizouerne

Zoom sur...



Objectifs :

- Donner ou redonner goût à la lecture
- Mettre en avant les coups de cœur des bibliothécaires
- Créer un projet porté par l'ensemble de l'équipe
- Travailler en partenariat avec des partenaires locaux (libraires, collèges, MDL...)

4 catégories (6 titres chacune) :

- Roman adulte
- Roman adolescent
- Bandes dessinées
- Documentaires

Public ciblé

Les adolescents (à partir de 14 ans) **82 participants !**
et les adultes

Les lecteurs sont invités à voter pour leurs lectures préférées afin de déterminer le vainqueur de chaque catégorie. La période de lecture du public sera agrémentée de différentes animations et actions de médiation telles que des lectures à voix haute, expositions, jeux (jeux de piste, quizz), vidéos de présentation, interviews d'auteurs...

Lancement du prix le 25 septembre.



Prix des lecteurs
Venue de Bénédicte Belpois



Pour résumer

2 815 abonnés actifs
(+ 37 %) dont :

2 441 du Val de Sully
(+ 34 %) ce qui représente
9,7% de la population

52 415 emprunts (-1%)

1 722.5 jours
d'ouverture annuels



Atelier Minecraft
à la Maison pour tous

ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique a pour principal objectif de former des amateurs et pour orientations :

- la diversification des disciplines au sein de l'établissement (musique, théâtre, musiques actuelles, ...),
- le développement du partenariat avec l'Education Nationale, pour favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'élèves à l'éducation artistique et culturelle et le renforcement des liens avec les pratiques amateurs du territoire.

MISSIONS

> Enseignement artistique spécialisé

organisé en cursus, tels que définis au bulletin officiel du Ministère de la Culture (annexe du 15 décembre 2006)

> Éducation artistique et culturelle

privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement (Intervention en Milieu Scolaire et Orchestre à l'École),

> Développement des pratiques

artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

> Diffusion des productions

liées à son activité pédagogique.

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Un directeur
- Un directeur adjoint et enseignant
- 22 enseignants (dont 3 musiciennes intervenantes et 1 enseignante théâtre)
- 4 sites d'enseignement
- 16 communes (milieu scolaire)
- 376 élèves

La commission culture-patrimoine-tourisme

Elle est composée de 26 élus et est animée par Alain Mottais vice-président, et Stéphanie Lawrie, conseillère déléguée.

Zoom sur... L'Orchestre à l'école

Cinq enseignants de l'école de musique du Val de Sully interviennent dans l'Orchestre à l'école au collège Maximilien de Sully. Ils font partie intégrante de la communauté éducative du collège. Les répétitions par pupitre ont lieu tous les jeudis de 14h50 à 15h45.

L'orchestre est composé de :

- 4 flûtes traversières
- 3 clarinettes et 3 saxophones
- 3 trompettes et 2 tubas
- 3 guitares électro-acoustiques et 2 basses
- 4 percussions



Lancement de la classe orchestre à l'école

LE BUDGET réalisé en 2021

- **Fonctionnement (dépenses)** : 48 796 €*
• **Fonctionnement (recettes)** : 105 154 €
• **Investissement (dépenses)** : 10 734 €
• **Investissement (recettes)** : 1 200 €

* dépenses de personnel non comprises,
incluses dans le budget des ressources humaines

RETOUR SUR 2021

Crise sanitaire

2021 est marquée par la crise sanitaire, bien que moins intensément qu'en 2020. Profitant de l'expérience 2020, les enseignants de l'école de musique se sont organisés pour faire face aux différentes situations (confinement, fermeture administrative, restrictions sanitaires pour l'accueil des adultes...) : envois de partitions, échanges par visio, mails ou téléphone, démonstrations par vidéo, etc.

Projet de classe

En complément des projets pédagogiques, il a été demandé à tous les enseignants de présenter leurs projets de classes. Un projet de classe définit l'organisation de l'enseignement dans une discipline, le suivi et la progression des élèves, les dispositifs d'évaluation, la diffusion et la création...

Dématérialisation

Les inscriptions et réinscriptions à l'école de musique ont été dématérialisées. Un extranet pour la communication entre l'école et les élèves et leurs responsables, et la gestion à distance des absences via le logiciel de gestion Imuse ont également été mis en place.

Gestion du parc instrumental

Organisation du secrétariat et gestion du parc instrumental. Un inventaire de tous les instruments de musique a été fait, avec un suivi des locations beaucoup plus efficace.

Projets pédagogiques

(initiés en 2021 pour des réalisations en 2022)

- Concert Debussy et la peinture impressionniste.
- Travail des techniques d'accompagnement en musique de chambre
- Concert « Molière et Charpentier » en partenariat avec le conservatoire d'Olivet
- Concert-rencontre entre les classes de formation musicale et l'harmonie de Sully sur Loire
- Rencontre autour de reprises de musiques actuelles par les classes de musiques actuelles et la classe de saxophone



Pour résumer

23 enseignants

376 élèves de 3 à 86 ans

290h30 d'enseignement
hebdomadaire

14 ateliers
de pratique collective



Auditions de fin d'année

- Concert-conférence « les nocturnes de Mozart » en partenariat avec le conservatoire d'Olivet
- Travail de l'approche des rythmes d'accompagnement à la guitare
- Rencontre des classes de musiques actuelles autour de l'histoire du rock
- Rencontre autour de l'initiation à l'improvisation jazz
- Création d'un ensemble de percussions classiques
- Rencontre entre les classes de violon et de saxophone autour de la composition de pièces originales
- « Demi tour du monde des musiques traditionnelles » en lien avec les associations de Saint Benoit sur Loire et Germigny des Prés
- Rencontre autour de l'improvisation à la batterie
- Rencontre entre l'atelier jazz de l'école de musique du Val de Sully et celui du conservatoire de Montargis
- Rencontre entre la classe d'Orchestre à l'école du collège de Sully sur Loire et les harmonies du territoire
- Concert des « familles » prestation des membres musiciens d'une même famille.



PETITE ENFANCE ENFANCE

Le service Petite enfance / Enfance propose des modes de garde pour les enfants de 0 à 11 ans. Il gère deux établissements d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans), le relais petite enfance, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et les accueils de loisirs ouverts les mercredis et lors des vacances (à destination des enfants de 3 à 11 ans).

MISSIONS

> Accueillir les enfants de 0 à 3 ans

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants accueillis
- Accompagner les jeunes enfants dans leur autonomie
- Proposer une organisation et des temps d'éveil en cohérence avec le projet éducatif

> Accompagner les familles et les assistant(e)s maternel(le)s

- Valoriser et soutenir la parentalité
- Proposer un lieu de sociabilisation de l'enfant
- Informer les familles à la recherche d'un mode de garde
- Informer les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants
- Proposer des ateliers d'éveil et des moments de rencontres afin que les assistantes maternelles échangent sur leurs pratiques

> Accueillir les enfants de 3 à 11 ans

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants accueillis
- Accompagner les enfants dans leur autonomie et dans la réalisation de leurs projets
- Proposer une organisation et des activités en cohérence avec le projet éducatif

Structures

Multi accueil de Sully sur Loire :

jusqu'à 50 enfants

Multi accueil d'Ouzouer sur Loire :

jusqu'à 30 enfants

Lieu d'Accueil Enfants Parents :

ouvert les mardis matin hors vacances scolaires. Accueil des enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte

Relais petite enfance

6 structures ouvertes tous les

mercredis : Sully sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Dampierre en Burly, Les Bordes, Villemurlin, Neuvy en Sullias

3 structures ouvertes toutes les

vacances : Sully sur Loire, Saint Benoît sur Loire et Dampierre en Burly

3 structures ouvertes partiellement

pendant les vacances : Les Bordes, Villemurlin et Neuvy en Sullias



ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- 1 responsable de service
- 1 coordinatrice Petite enfance
- 1 secrétaire

Petite enfance

- 2 directrices
- 1 directrice adjointe
- 22 professionnelles de la petite enfance
- 2 agents polyvalents
- 1 responsable du Relais petite enfance

Enfance

- 9 directrices
- 27 animateurs et 1 agent polyvalent
 dont : 8 agents mis à disposition par les communes
 11 agents titulaires employés par la Communauté de communes
- Entre 18 et 30 agents saisonniers



La commission Petite enfance - Enfance

Animée par Lucette Benoist, vice-présidente, la commission rassemble 25 élus. La commission a renouvelé le **Projet éducatif du service** en décembre 2020. Celui-ci reflète les valeurs qui seront déclinées sur les structures. Il s'articule autour de **4 axes** :

- Bien vivre ensemble dans le respect
- Valoriser le territoire
- Développer l'expression culturelle et artistique
- Jouer ensemble

5 commissions sont réalisées par an ; elles réunissent les services d'accueil des enfants de 0 à 17ans. La visite des structures et la rencontre des équipes sont mises en avant ainsi que l'avancée des projets du service. Elles sont animées en alternant les temps d'échanges, d'information et de participation.



En 2021, les élus ont travaillé sur l'amélioration de la lisibilité des outils de communication du service. Un livret à destination des familles, regroupant les services pour les 0-17ans a été créé et pourra être distribué dans les écoles et les mairies.

LE BUDGET réalisé en 2021

	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Accueils de loisirs	18 300 €	706 756 € dont 539 247 € - personnel		374 000 €
Structures petite enfance	182 840 €	1 082 455 € dont 944 176 € - personnel	1 050 026 €	543 260 €
	Travaux : ALSH à Saint Benoît sur Loire et multi accueil à Sully sur Loire	Charges de fonctionnement des structures et du personnel	Subvention pour la construction d'Ouzouer sur Loire et les travaux à Sully sur Loire	Dotations des familles et subvention CAF

RETOUR SUR 2021

0-3 ans

- **Multi accueil à Sully sur Loire** **97 enfants** différents accueillis



Réhabilitation du logement en espace de vie

- > Mise en place de 2 sections en âges mélangés.
- > Participation à la semaine du goût, création d'un spectacle de Noël pour les enfants.
- > Les travaux de réhabilitation du logement en espace de vie pour les enfants ont été finalisés. Il pourra accueillir 18 enfants de 2 à 3 ans. Coût des travaux : 285 000€, dont 273 288€ de subvention CAF et Département.

- **Multi accueil à Ouzouer sur Loire** **56 enfants** différents accueillis

- > Première année complète de fonctionnement, les équipes et les enfants se sont appropriés les locaux.
- > Mise en place d'un espace d'échange de livres entre le multi accueil et les familles.
- > Développement de la pédagogie de libre exploration et d'activités extérieures.



Libre exploration et d'activités extérieures

- **Relais petite enfance**

- Pour les assistantes maternelles :
- > Mise en place de balades dans les villages de la Communauté de communes
 - > Prêt de matériel (jeux, kits d'activités, documents...)
 - > Création d'un groupe fermé sur facebook
 - > Visio hebdomadaire

3-11 ans

- **Travaux à l'accueil de loisirs à Saint Benoît sur Loire**

Réhabilitation de la salle annexe pouvant accueillir 24 enfants de 6 à 11 ans :

- > Mise aux normes électrique et incendie
 - > Mise aux normes des radiateurs
 - > Remplacement des menuiseries extérieures
 - > Réfection des sols
 - > Rénovation des mûrs
 - > Mises aux normes de la ventilation
- Coût de l'opération = 40 324€

- **Fréquentation des accueils de loisirs** (moyenne du nombre d'enfants accueillis)

L'année 2021 est marquée par une fréquentation constante des accueils de loisirs. Les chiffres n'étant pas représentatif étant donné le contexte sanitaire qui a eu un impact sur les inscriptions notamment au mois d'avril. 250 enfants ont été accueillis les mercredis les plus fréquentés.

Accueil les mercredis

	Saint Benoît sur Loire	Dampierre en Burly	Les Bordes	Villeneuve	Neuvy en Sully	Sully sur Loire	Total
2019	56	58	38	26	35	45	258
2020	36	47	26	15	29	35	188
2021	40	45	26	18	26	36	191

Vacances d'hiver

2018	2019	2020	2021
145	157	169	153

Vacances de printemps

2018	2019	2020	2021
158	167		

Vacances d'été (juillet)

2018	2019	2020	2021
305	311	193	242

Vacances d'été (août)

2018	2019	2020	2021
191	212	207	161

Vacances d'automne

2018	2019	2020	2021
191	212	207	161

Diminution du nombre d'enfants accueillis lors des vacances liée au contexte sanitaire.

Zoom sur...

L'installation à la Maison pour tous

- > Le **secrétariat** ainsi que les responsables du service ont déménagé à la Maison pour tous à Sully sur Loire.
- > Le **relais petite enfance** a pris ses marques dans ces locaux communautaires avec une salle d'activité dédiée de 56m² et un bureau. Les assistantes maternelles sont accueillies pour participer avec les enfants à des ateliers d'éveil ou pour être conseillées. Les parents à la recherche d'un mode de garde peuvent également être reçus et conseillés.
- > Le **Lieu d'Accueil Enfants Parents** a réouvert ses portes en ce lieu en proposant un moment de soutien à la parentalité et de sociabilisation de l'enfant. Il est ouvert les mardis de 9h à 12h hors vacances scolaire.



Le secrétariat a déménagé à la Maison pour tous



Pour résumer

+ de 1000 enfants

différents de 0 à 11 ans accueillis

Travaux de réhabilitation

> d'un espace d'activités

à l'ALSH à Saint Benoît sur Loire

> d'un ancien logement de fonction en espace de vie

au multi accueil à Sully sur Loire



Activités manuelles dans les ALSH pendant les vacances



Premier atelier du Relais à la Maison pour tous



ANIMATION JEUNESSE

La jeunesse est une compétence communautaire. Le projet éducatif vise à offrir à tous les jeunes un égal accès aux activités de loisirs. Le service Animation jeunesse s'occupe du créneau des 11-17 ans.

MISSIONS

> Animer et encadrer

dans les cadres réglementaires définis par la DRAJES et la CAF, des animations en direction des publics jeunes dans un objectif socio-éducatif

> Elaborer le projet pédagogique et les projets d'animation

> Elaborer le programme des activités extrascolaires

> Mettre en place des activités périscolaires (ouverture de salles)

> Organiser les navettes

dans les villages pour transporter les jeunes avant et après les animations

> Préparer et organiser des séjours, des animations dans le cadre de dispositifs (Politique de la Ville, Quartier d'Été, Ecole ouverte...)

LE BUDGET réalisé en 2021

• **Investissement (dépenses) :** 34 379 €
(achat d'un minibus et de matériels informatiques)

• **Fonctionnement (dépenses) :** 30 750 €*
(location minibus-transports collectifs et prestations de service)

* dépenses de personnel non comprises,

incluses dans le budget des ressources humaines

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

3 agents à temps plein

- 1 coordinatrice diplômée BPJEPS Activités Physique pour Tous, en cours de BAFFD – Prise de poste coordinatrice au 1^{er} mars 2021
- 1 animatrice diplômée BAFA, en cours de BAFFD – Partie en juillet 2021
- 1 animateur diplômé BAFA – Parti en juin 2021
- 1 animatrice diplômée DUT Carrières Sociales - Arrivée le 1^{er} novembre 2021

La commission petite enfance – enfance - jeunesse

Composée de 26 membres, elle est animée par Lucette Benoist, vice-présidente.



RETOUR SUR 2021

En période de vacances scolaires, le service Animation jeunesse organise de nombreuses activités «à la carte» en matinée, après-midi, soirée ou en journée complète, pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Vacances d'hiver (du 22 février au 5 mars 2021)

114 participants aux 15 animations proposées
86 % des jeunes ont utilisé les navettes

Vacances de printemps (du 13 au 23 avril 2021)

Annulées, le protocole sanitaire n'a pas permis d'assurer les animations.

Vacances d'été (du 7 juillet au 31 août 2021)

634 participants aux 43 animations proposées
60 % des jeunes ont utilisé les navettes

Dans le cadre de la Politique de la Ville :

> Séjour colo apprenante « Les Loirétains à l'aventure dans les Vosges » du 26 au 30 juillet 2021, **14 jeunes**

> Séjour colo apprenante « Etang de la Vallée à Combreux » du 9 au 13 août 2021, **12 jeunes**

> Ecole ouverte – Vacances apprenantes au Collège de Sully du 23 au 27 août 2021, **7 jeunes**

> Quartier d'été – « Vendredi tout est permis en famille »
Programme d'animations et d'activités socio-éducatives, sportives, divers ateliers ludiques, sorties culturelles et de loisirs, tous les vendredis de la période estivale sur le quartier du Hameau, à destination des familles du 7 juillet au 31 août 2021, **+ de 700 participants**

Vacances d'automne (du 25 octobre au 5 novembre 2021)

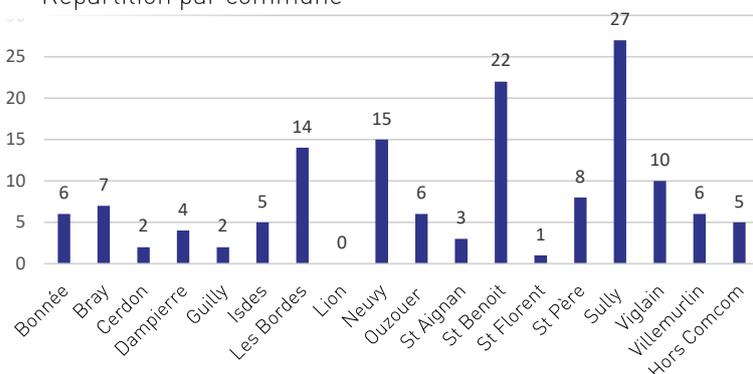
112 participants aux 9 animations proposées
66 % des jeunes ont utilisé les navettes

Vacances de Noël (du 20 au 24 décembre 2021)

50 participants aux 4 animations proposées
56 % des jeunes ont utilisé les navettes

143 dossiers d'inscription

Répartition par commune



Pour résumer

> **143** dossiers
d'inscription

> **931** participants
pendant les vacances
scolaires

> **3 salles jeunes**
(Sully sur Loire, Villemurlin,
Neuvy en Sullias)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

DU 2 AU 31 AOÛT
ANIMATIONS 11 - 17 ANS

ANIMATIONS JEUNESSE
sur tout le territoire du Val de Sully !

Infos et inscriptions : 06 47 49 31 52 ou 07 85 93 25 55
animation.jeunesse@valdesully.fr

DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

02 38 35 05 58
www.valdesully.fr

FRANCE SERVICES



L'Antenne emploi avec son accompagnement dans les démarches d'insertion professionnelle majoritairement a intégré la Maison pour tous au 15 mars 2021. Cette migration a permis d'élargir les missions du service et favoriser l'accompagnement des administrés dans leurs démarches administratives du quotidien en accédant à une offre de services multiple. De plus, la Maison pour tous a obtenu la labellisation « France Services » au 1^{er} avril.

MISSIONS

- > **Un retour du service public au cœur du territoire**
- > **Accéder en moins de 30 minutes à un service public de qualité, offert par des agents formés et disponibles**
- > **Être accueilli dans un lieu de vie agréable et convivial**
- > **Être accompagné dans l'utilisation d'outils informatiques**
- > **Accéder à des postes informatiques en libre-service**

Le + : pouvoir déployer une offre de services (administratifs ou de convivialité) complémentaires.

Actions

Auprès des administrés :



Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations :

- **une information de premier niveau** (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- **un accompagnement au numérique** pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- **une aide aux démarches** en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...).



Accueil du public à la Maison pour tous

Auprès des partenaires :



Il est possible de solliciter les services de l'État ou des partenaires de l'État qui ont signé la convention.

On compte **9** partenaires nationaux :

- La Direction générale des finances publiques
- Le ministère de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales (CAF)
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite (CARSAT)
- La mutualité sociale agricole (MSA).



Agence nationale
des titres sécurisés



Le service a déployé son réseau partenarial tout au long de l'année 2021 pour compter en fin d'année une trentaine de partenaires que la Maison pour tous accueille sur des permanences régulières ou ponctuelles. A celles-ci, s'ajoute 11 entreprises, 6 agences intérimaires, 4 organismes de formation et environ 5 organismes (MSA, Préfecture, DGFIP...) avec qui des échanges réguliers se font à distance.

Organisme	Jour de présence	Heure de présence	Modalités
Adecco <small>Agence d'interim</small>	3 ^e mardi du mois	14h - 17h30	Sur rendez-vous 02 21 76 01 72 et selon disponibilités
ADIL info <small>Logement</small>	1 ^{er} lundi du mois	9h - 12h	Sur rendez-vous 02 38 62 47 07
ADIL juridique <small>Aide juridique</small>	4 ^e jeudi du mois	14h - 16h30	
APLEAT ACEP <small>Prévention addictologie - toxicomanie</small>	Le mercredi des semaines paires	10h - 17h	Sur rendez-vous 02 38 62 64 62
CAF <small>Allocations familiales</small>	Tous les lundis sauf vacances scolaires	9h20 - 12h30 13h30 - 16h	Sur rendez-vous au 3230 ou sur caf.fr
CARSAT retraite	1 ^{er} et 3 ^e vendredis du mois	9h15 - 12h 13h30 - 16h30	Sur rendez-vous au 3960
CARSAT social	Tous les jeudis	9h - 17h	
CIDFF <small>Droit des femmes et des familles</small>	Le mardi des semaines paires	14h - 17h	Sur rendez-vous 02 38 77 02 33
CPAM <small>Sécurité sociale</small>	Tous les lundis	9h - 12h30 13h30 - 17h30	Sur rendez-vous au 3646 ou sur ameli.fr
HUMANDO <small>Entreprise d'insertion</small>	4 ^e jeudi du mois	14h - 17h30	Sur rendez-vous 02 21 76 01 72
Mission locale <small>Accompagnement 16 - 26 ans</small>	2 ^e et dernier mardis du mois	9h - 17h30	Sur rendez-vous 02 38 67 25 62
SOLIHA - OPAH <small>Logement</small>	Le lundi des semaines paires	10h - 12h	Sur rendez-vous 02 38 77 84 89 et selon disponibilités

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

• Janvier

1 agent recrutée en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) par le biais de Pôle emploi
1 agent d'accueil recrutée en contrat adulte-relais

• Mai

Arrivée de la responsable France Services (retour congé maternité)

• Septembre

Départ de l'agent en contrat PEC
Arrivée d'un agent France Services (retour congé maternité)
Recrutement d'une conseillère numérique (présente uniquement le vendredi car en formation du 21 septembre au 17 janvier 2022)

La commission

Animée par Lucette Benoist, vice-présidente, la commission rassemble 25 élus. Une séance plénière a eu lieu le 24 juin pour présenter la Maison pour tous et son fonctionnement. Des sous-groupes accompagnés des partenaires concernés se réunissent en fonction des dossiers à traiter.

LE BUDGET réalisé en 2021

• **Fonctionnement (dépenses)** : 22 705 €*

• **Fonctionnement (recettes)** : 51 381 €

Il n'y a pas eu de dépense d'investissement.

* dépenses de personnel non comprises,
incluses dans le budget des ressources humaines



Entretien au Rendez-vous de l'Emploi



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY



JOB DATING

jeudi 25 NOVEMBRE
de 9h à 12h30

à l'espace Blareau Sully sur Loire
Chemin de la salle verte

Prévoir plusieurs CV

Pass sanitaire
Masque obligatoire.
+ d'infos 02 21 76 01 72

Encart presse paru 2 fois dans la République
de Centre et une fois dans le Journal de Gien

RETOUR SUR 2021

5 663 personnes reçues en 2021

- > De janvier à avril : 1 448 personnes sur 84 jours soit une moyenne de 17 personnes par jour
- > De mai à août : 1 464 personnes sur 79 jours soit une moyenne de 19 personnes par jour
- > De septembre à décembre : 2 751 personnes sur 87 jours soit une moyenne de 32 personnes par jour

383 utilisations de la borne Espace Services Publics

- > Une utilisation en constante évolution (en mai, 46 utilisations contre 72 en décembre)
- > 53% pour contacter la CPAM, 39% la CAF ; 4% la MJD, 3% la CARSAT et 1% l'ADIL

44 entreprises présentes aux Rendez-vous de l'emploi du 25/11/2021

- > Plus de 250 offres d'emploi à pourvoir avec les entreprises présentes
- > Plus de 150 offres d'emploi proposées par Pôle emploi (mur des offres d'emploi)
- > 1 embauche dès l'après-midi même
- > 30 entretiens de recrutement en entreprise prévus
- > 50 mises en relation faite par Pôle emploi (positionner un demandeur d'emploi sur une offre)
- > Environ 60 CV récupérés (renouvellement du répertoire France Services)
- > Un questionnaire de satisfaction et de suivi des recrutements envoyé aux entreprises 15 jours après le forum, 3 mois après et 6 mois après pour évaluer les embauches faites

738 jours de prêt de véhicules électriques

- > 606 jours pour le travail
- > 63 jours pour un rendez-vous médical
- > 35 jours pour aller en formation
- > 31 jours pour des démarches liées à l'emploi (entretien de recrutement, recherche d'emploi...)
- > 2 jours pour un rendez-vous à Pôle emploi
- > 1 jour pour un rendez-vous en Préfecture



Pour résumer

France Services c'est :

- > *des entretiens individuels avec les agents France Services avec ou sans rendez-vous pour des renseignements de 1^{er} niveau (information, orientation vers l'organisme compétent...)*
- > *des entretiens individuels avec des partenaires : CAF, CPAM, CARSAT, CIDFF, Pôle emploi, Mission Locale, APLEAT, SOLIHA-OPAH, Adecco, FAP...*
- > *des informations collectives : Proman, Randstad, Emergence Formation, UFCV...*
- > *des formations : visa bureautique, ateliers alphabétisation numériques...*



POLITIQUE DE LA VILLE

3^e Marche citoyenne

La Politique de la ville vise à lutter contre les inégalités territoriales et améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires. Cette politique publique se décline dans le cadre d'un Contrat de ville pour la période de 2015 à 2022, qui fixe les objectifs stratégiques et opérationnels de rattrapage des inégalités territoriales reposant sur trois piliers : la cohésion sociale (éducation, santé...), l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

MISSIONS

Le service Politique de la ville assure le pilotage, la coordination et l'évaluation de la politique de la ville et de la gestion urbaine de proximité à l'échelle territoriale.

> Instances techniques

- Animer et participer aux instances techniques
- Pilotage de la Politique de la ville avec l'Etat et les partenaires

> Politique de la ville

Participer à l'élaboration annuelle de la programmation Politique de la ville

> Conduite de projets

Conduire et instruire les programmations annuelles d'actions, en assurer la cohérence et le suivi administratif, financier et opérationnel, mise en place de tableau de bord, bilans.

> Quartier prioritaire

Développer et articuler sur le quartier prioritaire les projets et thématiques définis comme prioritaires, en concertation avec les services municipaux, les associations locales, les habitants et les partenaires institutionnels et financiers

> Associations et habitants

Accompagner et soutenir les associations locales et les habitants dans la mise en œuvre opérationnelle d'initiatives permettant de répondre aux objectifs de cohésion sociale et de bénéficier de soutiens financiers dans le cadre de la politique de la ville.

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- 1 chargé de mission
- 1 assistante
- 1 animateur (pour les 6-11 ans)

La commission Politique de la ville

Composée de 9 élus, et animée par Jean-Luc Riglet, vice-président, la commission s'attache à définir les axes et à adapter les priorités en fonction des besoins (élaboration du diagnostic et définition des orientations du Contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le Contrat de ville)

LE BUDGET réalisé en 2021

- **Fonctionnement (dépenses) : 78 082 €**
- **Fonctionnement (recettes) : 270 €**

Il n'y a pas eu de dépense d'investissement.

** dépenses de personnel non comprises,*

incluses dans le budget des ressources humaines

RETOUR SUR 2021

Appel à projets 2021

- **Lancement** de l'appel à projets 2021, le 30 octobre 2020, axé sur trois champs prioritaires : santé, éducation et emploi
- **Comité technique** le 25 janvier 2021 : étude des dossiers déposés
- **Comité de pilotage** le 9 février 2021 : validation des actions retenues et attribution des subventions.

Quelques actions 2021

- La classe orchestre avec le collège de Sully
- 3^e Marche citoyenne avec le Conseil citoyen de Sully
- Les Rendez-vous de l'emploi et mobilité avec France Services du Val de Sully.

Opérations menées en collaboration avec le service Animation jeunesse

• Quartier d'Été 2021

Programmation estivale en Val de Sully. Encadré, par des directives gouvernementales, un programme national « Quartier d'été » est inséré au Contrat de ville.

• Pause estivale jeunes

Programme d'animations et d'activités de loisirs, sportives et culturelles, socio-éducatives, divers ateliers ludiques..., à destination de tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 6 à 17 ans, et majoritairement issus du quartier prioritaire.

• Le vendredi tout est permis en famille

Programme d'animations et d'activités socio-éducatives, sportives et culturelles, divers ateliers ludiques, tous les vendredis de la période estivale sur le quartier du Hameau, ainsi que des sorties culturelles et de loisirs à destination des familles (parc d'attractions, châteaux...).

• Ecole ouverte

Organisation d'un programme d'activités sur le dispositif « Vacances apprenantes », tous les après-midis du 23 au 27 août 2021 au collège de Sully pour un groupe de 7 jeunes âgés de 10 à 12 ans.

• Séjours à Combreux

Participation à 2 séjours sur le dispositif « Colo apprenante » de 5 jours sur la base de loisirs de l'Étang de la Vallée à Combreux. Du 9 au 13 août 2021 pour un groupe de 12 jeunes âgés de 11-17 ans, et du 23 au 27 août pour un groupe de 7 jeunes âgés de 6-11 ans.

• Les Loirétains à l'aventure dans les Vosges

Organisation d'un séjour sur le dispositif « Colo apprenante » de 5 jours, du 23 au 30 juillet 2021, pour un groupe de 14 jeunes âgés de 11 à 17 ans.



Pour résumer

> *Programmation 2021*

14 actions
dont 7 reconduites
et 7 nouvelles

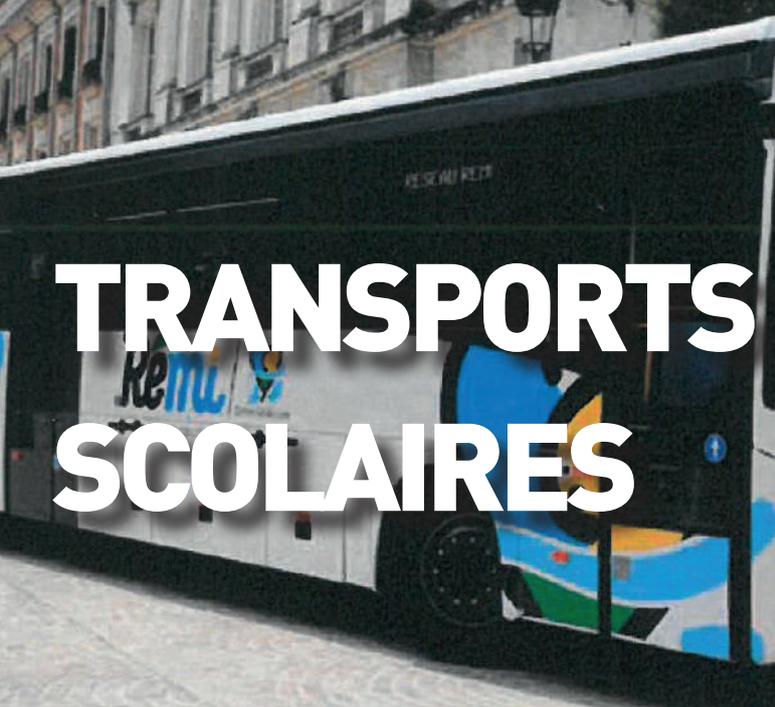
> *Les porteurs de projet*

Conseil Citoyen de Sully,
Emergence, CIDFF, CRIA 45,
Sully Récup Recycle, APC 45,
AVL 45, AMARA 45
et le collège de Sully

> *Dissolution
du Conseil Citoyen
le 24 septembre 2021*



La classe orchestre



TRANSPORTS SCOLAIRES

La Communauté de communes a la compétence A02 (Autorité Organisatrice de second rang) sur le territoire du Sullias. Elle est le relais de proximité. Elle diffuse les outils de communication mis en place par la Région et remonte toutes observations au service des transports. Elle informe les familles et les transporteurs des modifications validées par la Région.

MISSIONS ET ORGANISATION

Missions

- **Modification des circuits** : l'AO2 émet un avis sur les demandes de modification du plan de transport émises par les usagers, qu'elle transmet ensuite à la Région pour validation et application en cas d'accord favorable.
- **Intempéries** : en cas d'intempéries, l'AO2 assure un rôle d'information auprès des usagers et se conforme à la décision de la Région.
- **Indisciplines** : en cas de non-respect du règlement de transport scolaire, l'AO2 constate et notifie au représentant légal, la sanction prise à l'encontre de l'élève (courrier d'avertissement ou d'exclusion).

L'équipe

- 1 agent à temps non complet

Le budget - réalisé 2021

- **Fonctionnement (dépenses)** : 1 871 €



PORTAGE DES REPAS

La Communauté de communes du Val de Sully est compétente en faveur des personnes âgées dans le cadre du maintien des personnes à domicile. Elle gère ainsi le portage des repas à domicile aux personnes âgées de Sully sur Loire.

ORGANISATION

L'équipe

- 1 agent à temps non complet
- 1 agent mis à disposition par la ville de Sully sur Loire à temps non complet

Le budget - réalisé 2021

- **Fonctionnement (dépenses)** : 10 837 €*
(le plus gros poste : location camion frigorifique)
* dépenses de personnel non comprises,
incluses dans le budget des ressources humaines



Pour résumer

25 à 30 personnes âgées

Tous les repas assurés
Midi et soir 7jours/7

500 à 550 km par mois



Pour résumer

200 collégiens transportés
dans 5 lignes scolaires

8 avertissements et **6** exclusions



POLICE INTERCOMMUNALE

La police intercommunale est déployée et assure sa mission de prévention et de sécurité publique sur les 18 communes du territoire du Val de Sully (sauf Sully sur Loire). Son objectif majeur est d'instaurer une police de proximité et de développer le contact avec la population et les partenaires pour se faire connaître.

MISSIONS

> Proximité, prévention et sécurité

La police intercommunale est chargée d'assurer la surveillance générale du territoire et de veiller à la sécurité des personnes et des biens. Ce service public de proximité s'emploie à protéger et servir la population de nos villages ruraux, par une présence préventive et dissuasive sur le terrain afin de veiller au respect du cadre de vie et lutter contre les actes de délinquance.

- Surveillance générale du territoire
- Police de proximité et de contact
- Patrouille et surveillance nocturne
- Maintien de la tranquillité publique
- Gestion des conflits et des tapages
- Lutte contre l'insécurité routière
- Contrôle de vitesse et de l'alcoolémie
- Contrôle des transports terrestres
- Gestion et contrôle du stationnement
- Prévention routière en milieu scolaire
- Prévention des séniors
- Police de l'environnement
- Contrôle en matière d'urbanisme
- Opération tranquillité vacances
- Lutte contre les cambriolages
- Surveillance des établissements scolaires
- Gestion des chiens errants et dangereux
- Contrôle du démarchage sur la voie publique
- Gestion de la vidéo-protection
- Sécurisation et encadrement des festivités
- Fourrière automobile

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

Le service est composé de 5 agents

- 2 brigadiers chef principal
- 3 gardiens-brigadiers

Les agents de la police municipale à vocation intercommunale sont gérés administrativement par l'EPCI (rémunération, déroulement carrière, formations, congés...) et mis à disposition des communes sous l'autorité du maire. Les policiers municipaux sont agréés par le Préfet et le Procureur de la République et assermentés. Une signature est établie entre le préfet et les Maires d'une convention intercommunale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

L'équipe dispose de 3 véhicules, dont un acheté cet année (C5 aircross) et de 2 motos. Concernant l'armement, 3 agents sont armés d'un pistolet semi-automatique type Glock 17, bâton de défense type Tonfa, pistolet à impulsion électrique type Taser et 2 agents sont en cours de formation (2022).

LE BUDGET réalisé en 2021

- **Fonctionnement (dépenses) : 39 444 €***
 - **Fonctionnement (recettes) : 9 433 €**
 - **Investissement (dépenses) : 30 978 €**
dont acquisition d'un véhicule
- Il n'y a pas eu de recette d'investissement.

* dépenses de personnel non comprises,
incluses dans le budget des ressources humaines

RETOUR SUR 2021

Le radar pédagogique

Ce radar préventif est un outil pédagogique qui est installé régulièrement sur l'ensemble des communes du territoire. Ce radar qui ne sanctionne pas mais informe et sensibilise l'automobiliste sur sa vitesse pour le faire réagir et ralentir. L'appareil a une double utilité, il enregistre des données statistiques sur le nombre de passage ainsi que les vitesses des véhicules. Cela permet de connaître le flux de circulation et vérifier le respect des règles de vitesse sur un lieu précis.

Le radar a été installé à **29** emplacements différents.

Le contrôle des transports

Sur le territoire des contrôles réguliers sur les transports terrestres sont réalisés avec les contrôleurs du service de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Les contrôles s'opèrent spécifiquement sur les poids lourds et s'orientent sur le temps de conduite et de repos des chauffeurs, le cabotage, l'équipement et le poids en charge du véhicule.

Il a été effectué sur l'année **13** opérations de contrôle sur les transports de marchandises et les transports de matière dangereuse.

La prévention routière à l'école

La police intercommunale organise sur l'année scolaire des interventions en éducation routière dans les écoles maternelles et primaires ainsi que dans les accueils de loisirs du territoire. L'enseignement est basé sur différents thèmes, de l'enfant piéton, la vie à bord d'un véhicule ou encore circuler en vélo sur la voie publique, pour les familiariser dès le plus jeune âge, aux règles de bonne conduite et aux dangers de la route.

Pour l'année scolaire 2020/2021, **318** élèves des classes de la grande section de maternelle au CM2 de différentes écoles du territoire ont participé à la mise en place de 18 actions de sensibilisation à la sécurité routière.

La prévention routière au collège

L'équipe intervient dans les 3 collèges du territoire (Les Bordes, Saint Benoit sur Loire et Sully sur Loire) pour contrôler l'état et l'éclairage des cycles. À Sully sur Loire, les contrôles se font en collaboration avec la police municipale.

Pour l'année scolaire 2020/2021, **8** contrôles à la sortie des établissements ont été réalisés.



La vidéo-protection

La vidéo-protection est un outil supplémentaire qui peut servir à identifier des auteurs de fait ou visualiser des événements a posteriori par le biais de l'enregistrement en continu des caméras. L'extraction des images pourra servir dans le cadre d'une levée de doute dans un événement ou aux enquêteurs dans le cadre d'une affaire judiciaire.

Grâce à la vidéo-protection, plusieurs affaires judiciaires (cambriolage, agression, accident avec délit de fuite, dégradation de mobilier urbain) ont pu être résolues par les enquêteurs et ainsi apporter une réponse satisfaisante aux victimes.

21 réquisitions ont été déposées par différents services de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale suite à des procédures judiciaires. Le service de Police intercommunale a effectué 81 heures de visionnage et extraction des vidéos demandées.

La police de l'environnement

Dans nos villages, de nombreux problèmes concernent le non-respect des règles à l'environnement, entre les dépôts sauvages, l'abandon des ordures ménagères, le brûlage des déchets polluants et l'abandon sur la voie publique des épaves automobiles. Le service de police intercommunale intervient quotidiennement sur ce problème récurrent qui pollue notre environnement.

45 dépôts constatés par la police intercommunale et suivis afin d'identifier les auteurs des faits.



Nombre d'actions en matière de *sécurité publique*

Intervention sur tous types de missions	962
Opération tranquillité vacances	254
Accident de circulation	19
Patrouille et surveillance nocturne	8
Aggression/conflit de voisinage/différent familial/tapage/incivilité	50
Environnement (dépôt d'immondices, brûlage, pollution...)	71
Dégradation (bien privé et public)	14
Cambriolage et vol	10
Gens du voyage/démarchage	22
Contrôle et vérification en matière d'urbanisme	16
Capture d'animaux en divagation sur la voie publique	85
Procédure judiciaire (rapport, procès-verbal)	23
Vidéo protection	84

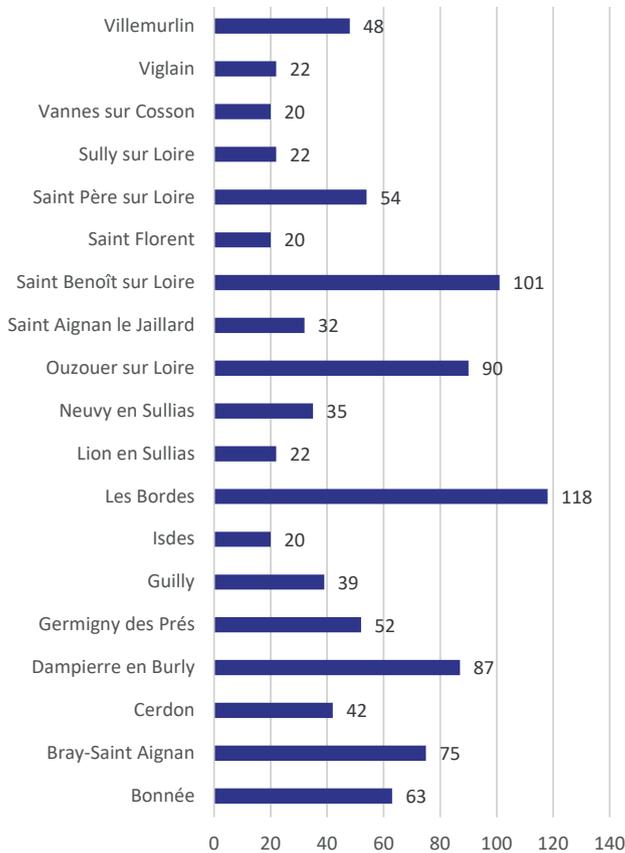
Nombre d'actions en matière de *sécurité routière*

Contrôle routier	163
Contrôle de vitesse	188
Opération de contrôle des transports terrestres (poids lourd)	13
Installation du radar pédagogique et préventif	29
Prévention routière dans les établissements scolaires	18
Procédure de mise en fourrière automobile	9
Procédure contraventionnelle	63

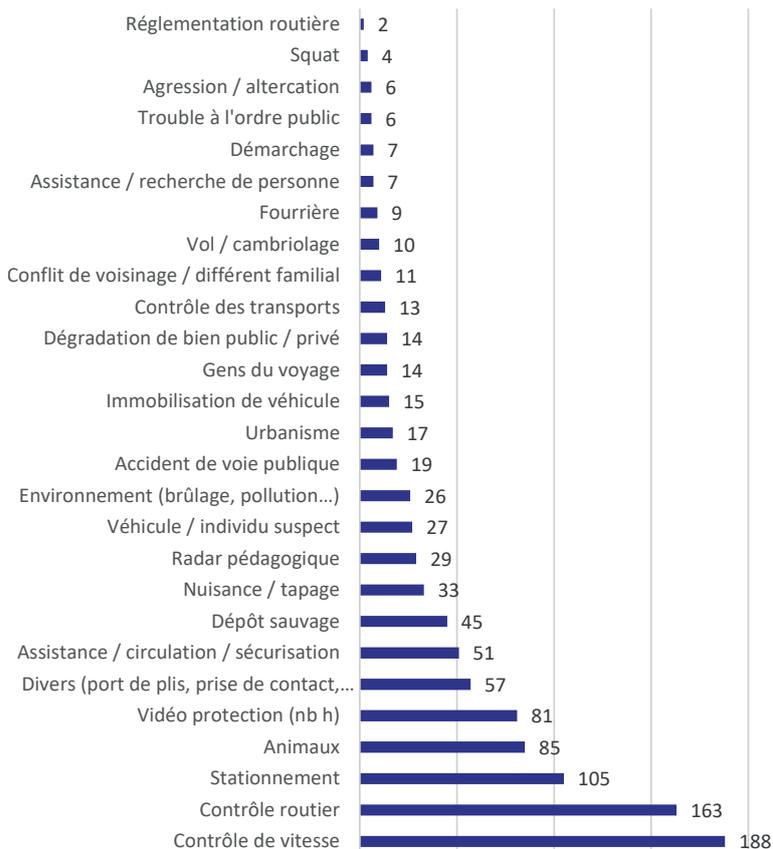
Zoom sur...

La répartition des interventions 2021

• par commune



• par thème



Pour résumer

Veiller, protéger, servir

962 interventions
(tous types de missions)

18 communes

5 agents

55 460 km parcourus
pour la surveillance
du territoire



DISPOSITIONS LÉGALES

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale sont entendus ».

Par ailleurs, les délégués communautaires de chaque commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Enfin le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

28 route des Bordes - 45460 Bonnée
accueil@valdesully.fr - 02 38 35 05 58
www.valdesully.fr